

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 14 juin 2024 à Sillé-le-Guillaume



msa

Mayenne-Orne-Sarthe

## Procès-verbal



2024

[mayenne-orne-sarthe.msa.fr](http://mayenne-orne-sarthe.msa.fr)



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

**MSA Mayenne-Orne-Sarthe**

**Adresse postale**

Établissement du Mans  
30 rue Paul Ligneul  
72032 Le Mans Cedex 9  
tél. 02 43 39 43 39  
fax : 02 43 39 43 43

[mayenne-orne-sarthe.msa.fr](http://mayenne-orne-sarthe.msa.fr)

Établissement d'Alençon  
52 bd du 1<sup>er</sup> Chasseurs

Établissement de Laval  
76 bd Lucien Daniel



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

# Assemblée générale du 14 juin 2024

Le 14 juin 2024, les délégués de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe se sont réunis en Assemblée générale à Sillé-le-Guillaume, sous la présidence de Jean Grimbert.

On notait la présence de :

- Monsieur Thierry Manten, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Caisse centrale de MSA.
- Monsieur Gérard Galpin, Maire de Sillé-le-Guillaume.
- Monsieur Christian Oyarbide, Président de Mutlog.
- Conseillers départementaux, Présidents et Directeurs des organismes professionnels agricoles et sociaux de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe.

# Ouverture de l'Assemblée générale MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Préalablement à l'ouverture de l'Assemblée générale, Monsieur Jean-Grimbert accueille les participants. Il remercie les invités pour leur présence et Monsieur Thierry Manten, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Caisse centrale de MSA.

Il invite Monsieur Gérard Galpin, Maire de Sillé-le-Guillaume pour le mot d'accueil.

# Monsieur Gérard Galpin, Maire de Sillé-le-Guillaume.

"Bonjour à tous,  
Monsieur le Président,  
Madame la Présidente de la Commission Solidarité,  
chère Marie-Thérèse, collègue,  
Mesdames, Messieurs.

On m'a demandé en 5 minutes de vous présenter la ville de Sillé-le-Guillaume. J'espère que je vais tenir mon timing. Sillé-le-Guillaume, c'est une commune de 2 400 habitants avec une zone industrielle de 1 400 emplois, une jeunesse : nous avons 1 200 élèves sur la commune. Nous sommes une commune centrale avec un lycée, deux collèges : un public et un privé, deux écoles primaires et deux écoles maternelles. Nous avons des équipements sportifs naturellement qui sont très impressionnants. Nos équipements fonctionnent de 8 h du matin pour les collégiens jusqu'à 17 h en gros pour les élèves. À partir de 17 h nous avons une vie associative. Nous avons environ 1 400 adhérents au niveau des associations. Nous avons eu 4 flammes cette année pour la vie associative de notre commune. Ce ne sont pas uniquement des habitants de Sillé je vous rassure, ça rayonne bien autour. Et comme vous l'avez précisé, nous sommes à la limite de la Sarthe et de la Mayenne donc nous avons beaucoup de Mayennais qui viennent nous voir. L'anecdote : Sillé-le-Guillaume a été la préfecture pendant 3 semaines en 1870. Sillé-le-Guillaume avait été choisie parce que justement c'était à mi-chemin entre la Sarthe et la Mayenne. Alors on a pensé à un certain moment qu'on allait regrouper la Sarthe et la Mayenne mais ça ne s'est pas passé.

Au niveau des équipements, nous avons une Maison France services qui fonctionne très bien avec plus de 4 000 rendez-vous à l'année. Nous avons un atout important, c'est la gare. La gare, car aujourd'hui nous sommes une gare à 11 minutes du Mans avec 38 arrêts par jour. Nous sommes à 11 minutes du Mans Université/hôpital. Ça a été un choix, il y a 10 ans, de rénover cette gare. Et le pari on l'a gagné parce que c'était un pari sur l'avenir et ça on l'a vraiment gagné. Donc une ville qui investit. En deux mandats, nous aurons investi plus de 16 millions d'euros. On vient de construire, de livrer une gendarmerie. Les gendarmes viennent de prendre possession de leur gendarmerie mardi dernier. Une gendarmerie qui a été portée par la commune de Sillé.

Nous sommes en train d'engager des travaux énormes sur le Château. Ceux qui sont arrivés par la route du Mans ont pu voir un parapluie sur le château ; château qui est classé monument historique et qui avait besoin de réparations. Ça commençait à prendre l'eau. Nous avons engagé des travaux avec les monuments historiques avec la Drac. Nous allons redonner l'aspect de château du XVII<sup>e</sup> siècle parce que le château a été pendant 150 ans le lycée/collège de Sillé-le-Guillaume avec un internat. Ils ont ouvert des portes, ils ont fermé des fenêtres, enfin il y a eu des changements et donc là on lui redonne son aspect du XVII<sup>e</sup>. C'est un projet énorme. Le cœur du logis sera refait avec deux grandes salles d'exposition.

Nous avons eu la chance d'avoir un héritage, pas un héritage fortement en valeur mais assez symbolique quand même sur Bébé Cadum. Vous avez peut-être entendu parler de Bébé Cadum ? Arsène-Marie Le Feuvre est un personnage qui est né à Sillé-le-Guillaume. Sa petite fille nous a légué tout son patrimoine. Arsène-Marie Le Feuvre a été aussi Maire du Mans. Il a fait beaucoup de choses au Mans. Si je vous parle des 4 jours du Mans, c'est lui qui a créé les 4 jours. Le musée de Tessé, c'est lui qui l'a créé. Il a été Maire du Mans pendant, pas très longtemps d'ailleurs, 6 ou 8 ans. Nous allons faire une salle Arsène-Marie Le Feuvre avec, nous espérons, la Fondation L'Oréal car L'Oréal a repris la marque Bébé Cadum. Donc voilà ce sont des projets sur Sillé-le-Guillaume.

Vous êtes dans une salle ici, nous avons eu cette chance d'avoir eu, il y a 40 ans, un Maire qui s'appelait Gérard Chasseguet, qui était assez visionnaire sur l'avenir. Il a construit cette salle. Il y a 40 ans, je peux vous dire, quand cette salle a été construite, ça a fait jaser. C'était la première salle de la Sarthe aussi grande. Ceux qui connaissent, qui ont l'habitude de venir ici, il y a cette grande salle où on peut accueillir environ 600 personnes mais en bas il y a aussi deux salles. C'est quand même assez important. Nous venons de la rénover, de la remettre aux normes. Nous venons de refaire des choses importantes : le bar et les cuisines à l'étage. Donc voilà, c'était important, 1 million d'euros d'investissements sur cette salle. Nous avons refait la sono, la lumière... Nous avons investi parce qu'une ville qui n'investit pas c'est une ville qui meurt. Il faut être très clair. Nous ne sommes pas parfaits, je le reconnais. Mais nous avons, l'équipe actuelle du Conseil municipal, cette volonté d'investir aujourd'hui.

Je vais maintenant vous souhaiter une très bonne journée car moi je ne vais pas rester avec vous, je suis désolé. Vous le savez la Sarthe vit aux heures des 24H du Mans. Je suis Vice-Président de la commission sport au niveau du département. Je vais donc me rendre à Saint-Saturnin car il y a une grande manifestation, les 24H du Mans. Avec Marie Thérèse, nous étions hier soir sur les circuits. C'est toujours quelque chose d'important. Les 24H du Mans rayonnent sur l'ensemble de la Sarthe et au-delà de la Sarthe. Tout ce qui se passe sur le circuit a des retombées économiques. C'est une entreprise de 3 800 personnes qui seraient là à l'année. Vous imaginez la retombée énorme. C'est le seul département qui a un circuit qui fonctionne autant de jours.

Sur le circuit du Mans vous avez les 24H motos, le Grand prix, les 24H Camions, Le Mans Classic, les 24H voitures. Dans la Nièvre vous avez une grande manifestation par an. À Monaco vous avez la formule 1 une fois par an. Mais au Mans je dirais que c'est presque une utilisation sur 365 jours. La Sarthe est très fière de son circuit.

Bonne journée et bons travaux. Vous êtes toujours les bienvenus à Sillé-le-Guillaume."

# Madame Marie-Thérèse Leroux, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Sarthe,

*"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.*

*Je tiens tout d'abord à excuser le Président du département, Dominique Le Mèner. Retenu par de multiples obligations, il m'a confié la mission en tant que Présidente de la Commission solidarité autonomie santé de le représenter ce matin pour cette Assemblée générale. Vous pensez bien que je le représente avec un grand plaisir, ayant fait ma carrière professionnelle au sein de la MSA.*

*Vous le savez, accompagner les plus fragiles constitue une mission essentielle et historique des départements. Avec plus de 1 000 agents qui œuvrent quotidiennement pour la mise en œuvre de nos politiques de solidarité sur l'ensemble du territoire sarthois et un budget annuel de près de 280 millions d'euros dédiés à ces questions, notre collectivité est le partenaire incontournable de la construction d'une réponse de proximité aux besoins des sarthois. Chaque jour, nous accueillons, nous orientons, nous accompagnons. Mais ce travail, nous ne pouvons le réaliser seul. Pour favoriser l'accès au droit du plus grand nombre, il est essentiel de bénéficier sur le terrain d'un réseau d'acteurs de proximité afin de pouvoir approcher des personnes qui peuvent se trouver isolées et les orienter vers les bons interlocuteurs. Dans ce cadre, le travail que nous faisons ensemble auprès des agriculteurs est indispensable. Ces derniers mois, les agriculteurs ont exprimé des attentes fortes, parmi lesquelles le besoin que les services et acteurs publics leur simplifient la vie à travers des démarches plus accessibles et plus simples.*

*Des partenariats MSA/département sont effectifs depuis plusieurs années. Je citerai entre autres "la MSA Mayenne-Orne-Sarthe contribue financièrement au fond de compensation du handicap et fait partie intégrante des financeurs dans le cadre de la Conférence des financeurs de la Sarthe. Ce travail partenarial, nous continuons à l'améliorer année après année en développant des actions concertées et en favorisant l'interconnaissance de l'organisation et des missions de chacun. J'en prends pour exemple la mise en place récente des plateformes de remobilisation vers l'emploi pour les salariés agricoles, qui permettra de leur offrir un accompagnement personnalisé.*

*Renforcer les liens entre nous, c'est renforcer le soutien apporté aux sarthois, c'est prendre en charge au plus vite les situations avant qu'elles ne dérapent, c'est aussi veiller à la cohésion et au bien-être de chacun. Aujourd'hui, cette réunion me donne l'occasion de vous réaffirmer combien le département est conscient de l'importance de votre action et de vous en remercier.*

*Je souhaite également vous confirmer que l'engagement du Conseil départemental en matière de solidarité reste entier. Et que malgré le contexte financier difficile auquel sont confrontés les départements, nous avons cette année encore augmenté les crédits accordés à la solidarité.*

*Monsieur le Président, chers amis, au nom du Conseil départemental, je vous remercie de votre engagement au quotidien et je vous souhaite un plein succès dans vos projets et dans vos travaux de cette journée."*

# Madame Brigitte Fourmon, Présidente du Comité départemental de la Sarthe,

*"Bonjour Mesdames, Messieurs,*

*Tout d'abord, je suis ravie de vous accueillir aujourd'hui pour cette Assemblée générale. Je vous souhaite la bienvenue dans la Sarthe à vous délégués MSA et à toutes les personnalités qui nous ont fait le plaisir de répondre favorablement à notre invitation.*

*J'interviens aujourd'hui en ma qualité de Présidente du Comité départemental MSA de la Sarthe.*

*Le Comité départemental permet de conserver la dimension départementale au sein d'une caisse à 3 départements. Nous rendons, par exemple, compte des délégations dans les diverses instances ce qui nous permet de rester bien au fait des réalités du territoire.*

*Les prochaines élections de la MSA auront lieu en Mai 2025. Dès Mai 2023, les comités départementaux ont engagé des travaux en vue de la préparation de ces élections, travaux poursuivis lors de notre réunion d'automne.*

*Globalement, nous faisons le constat que la MSA a beaucoup d'atouts mais qu'il nous faut encore davantage promouvoir le rôle et les actions des délégués MSA.*

*La MSA n'est pas qu'un collecteur de cotisations. Et c'est pourtant trop souvent ainsi qu'elle est perçue. A nous d'œuvrer pour rappeler qu'en face des cotisations, il y a des prestations, un grand nombre d'actions, ainsi qu'une animation des territoires exceptionnelle.*

*A nous de rappeler également que l'action de la MSA peut concerner tous types de publics à des moments variés de la vie, cela peut aller du jeune en scolarité aux seniors dans la cadre du Bien vieillir en passant par les familles à qui nous prodiguons des conseils en termes de parentalité, de prévention santé ou d'alimentation...*

*Cela rejoint le thème choisi pour notre Assemblée générale aujourd'hui "Le mutualisme, une idée moderne".*

*La MSA est par nature démocratique. Le mutualisme s'inscrit dans son histoire et dans son fonctionnement, qui repose sur l'entraide, la confiance et le faire ensemble. Il permet au monde agricole de s'organiser par lui-même et pour lui-même.*

*Dans une époque où tout évolue très vite, où l'individualisme semble gagner du terrain, ne serait-ce que par nos modes de fonctionnement, il nous a semblé légitime de se poser la question de l'attrait du mutualisme, notamment auprès des plus jeunes.*

*Nous avons l'audace de penser qu'en réalité depuis l'épidémie de Covid, la tendance s'inverse et que les valeurs portées par un organisme mutualiste tel que le nôtre ont de quoi attirer. J'espère que nous réussirons à le démontrer durant cette matinée.*

*Place aux travaux. Je vous souhaite à tous une bonne Assemblée générale."*

# Ouverture des travaux par Monsieur Jean Grimbert, Président.

Monsieur Jean Grimbert déclare ouverte l'Assemblée générale 2024 qui va traduire l'activité 2023. Il souhaite la bienvenue aux délégués au Centre culturel Maurice Termeau à Sillé-le-Guillaume.

L'Assemblée générale a été convoquée par courrier ou mail le jeudi 16 mai 2024.

Le nombre de délégués des échelons locaux titulaires est de 433 :

- 177 pour le 1<sup>er</sup> collège,
- 175 pour le 2<sup>e</sup> collège,
- 81 pour le 3<sup>e</sup> collège.

Le quorum du quart des délégués présents est de 108.

Le quorum est atteint. Sur les 134 délégués présents (30,95 %), 57 appartiennent au 1<sup>er</sup> collège (32,20 %), 54 au 2<sup>e</sup> collège (30,86 %) et 23 au 3<sup>e</sup> collège (28,40 %).

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer en séance ordinaire.

Monsieur Jean Grimbert propose de procéder à la désignation des assesseurs pour composer le bureau de l'Assemblée générale, conformément à l'article 29 des statuts. Il propose pour le :

- 1<sup>er</sup> collège : Madame Nathalie Launay de l'échelon local de Sillé-le-Guillaume (qui a comme suppléant Monsieur Jean Byzery de l'échelon local de La Flèche).
- 2<sup>e</sup> collège : Monsieur Laurent Trole, de l'échelon local de Sablé-sur-Sarthe (qui a comme suppléant Madame Jannick Lambert de l'échelon local d'Ecommoy).
- 3<sup>e</sup> collège : Madame Sophie Ragaigne de l'échelon local de Sablé-sur-Sarthe (qui a comme suppléant Madame Jacqueline Galpin de l'échelon local de Saint-Calais).

Monsieur Jean Grimbert demande si des délégués sont contre cette proposition ou s'il y a des abstentions (pas de voix contre, pas d'abstentions dans l'Assemblée). Cette proposition est validée.

Monsieur Jean Grimbert rappelle que les assesseurs doivent signer les feuilles d'émargement à leur arrivée.

Monsieur Jean Grimbert rappelle les modalités de vote de l'assemblée générale : les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les délégués présents. Les suffrages exprimés s'entendent des votes « pour » et des votes « contre », mais ne comprennent pas les abstentions.

## Première résolution

### Approbation du Procès-verbal de L'Assemblée générale 2023

Monsieur Jean Grimbert demande aux élus présents de faire connaître leurs observations sur le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2023 qui a été mis en ligne sur l'Espace réservé délégué le 21 mai 2024. Il n'y a pas d'abstention, ni de voix contre sur ce procès-verbal.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe du 6 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour terminer, Monsieur Jean Grimbert propose de désigner la secrétaire de séance, Madame Véronique Pilette, Directrice générale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

# Rapport d'activité 2023 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, Présenté par Véronique Pilette, Directrice générale

Madame Véronique Pilette présente le rapport d'activité 2023 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe. Les chiffres présentés par Madame Pilette sont projetés au public sous forme d'un diaporama.

"Mesdames, Messieurs.

Comme chaque année, lors de notre Assemblée générale statutaire, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2023. Ce rapport a été mis à votre disposition dans l'espace réservé élu et plus précisément dans la rubrique s'intitulant "Autour de l'Assemblée générale". Il est également disponible sur l'application des élus.

En 2023, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe a poursuivi son action en mettant en œuvre les objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, ainsi que les orientations du plan stratégique MSA 2025.

2023 a également marqué le lancement du projet « MSA 2030 » qui a pour ambition la prise en compte la meilleure possible des évolutions de la société et des enjeux de l'agriculture de demain dans l'élaboration du prochain projet stratégique de la MSA. Ce projet stratégique sera soumis au vote lors de l'Assemblée générale de la CCMSA dans les prochains jours.

La présentation du rapport d'activité comprend une synthèse des chiffres repères et les temps forts de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe pour l'année 2023.

## DES SALARIÉS ENGAGÉS



Toute notre action serait impossible sans l'implication quotidienne des hommes et des femmes qui travaillent à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe et qui assurent leurs missions avec rigueur et efficacité.

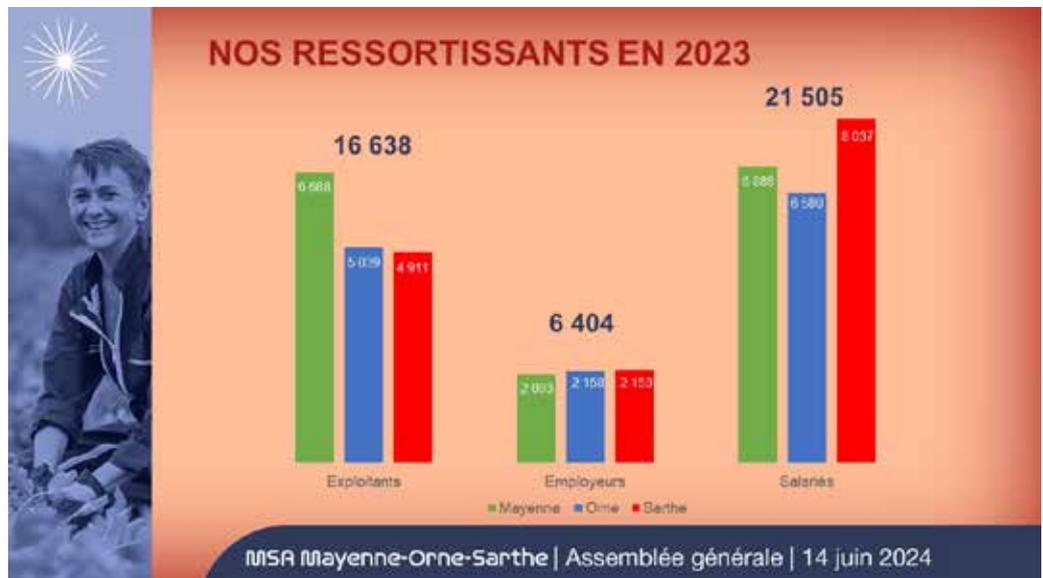
La MSA Mayenne-Orne-Sarthe, ce sont 429 salariés répartis entre plus de 83% de femmes et un peu moins de 17% d'hommes. L'âge moyen de ces salariés est de 43 ans. Nous avons également accueilli 9 jeunes en alternance, leur permettant ainsi de mettre en pratique leur formation théorique.

## LES RESSORTISSANTS



Ces salariés sont au service des ressortissants agricoles de nos 3 départements, à commencer par les actifs agricoles :

- Globalement, la population active non salariée diminue de 2% en 2023. L'évolution de la baisse se confirme sur l'ensemble des statuts d'affiliation.
- La MSA Mayenne-Orne-Sarthe comptabilise 16 638 chefs d'exploitations ce qui constitue une nouvelle baisse de l'ordre de 1,6 %. Cette baisse est plus conséquente en Mayenne tandis que le nombre de chefs d'exploitation se maintient dans l'Orne.
- Le nombre des employeurs connaît une légère baisse. Ils sont 6 404 en 2023.
- Sur l'ensemble de nos 3 départements, le nombre de salariés reste stable. Ils étaient 21 505 en 2023. Leur nombre est cependant en légère diminution dans la Sarthe et la Mayenne tandis qu'il est en augmentation dans l'Orne.



## LE SERVICE À NOS RESSORTISSANTS



De multiples canaux existent pour accompagner nos ressortissants.

Nos 8 sites et agences accueillent au fil de l'eau le matin et sur rendez-vous l'après-midi.

Plus de 31 000 personnes ont ainsi été accueillies. 29% de ces accueils l'ont été sur rendez-vous physique ou téléphonique.

Sans surprise, la législation nécessitant le plus cet accompagnement est la législation retraite qui constitue 28% de ces accueils.

Pour compléter ce dispositif d'accueil, nous sommes aussi partenaires de 72 France services ce qui permet à chaque adhérent de la MSA de pouvoir trouver un interlocuteur à moins de 30 minutes de chez lui. Pour mémoire, nous sommes nous-même porteurs d'une France services dans l'Orne et co-porteur de la France services de Landivy, en Mayenne.



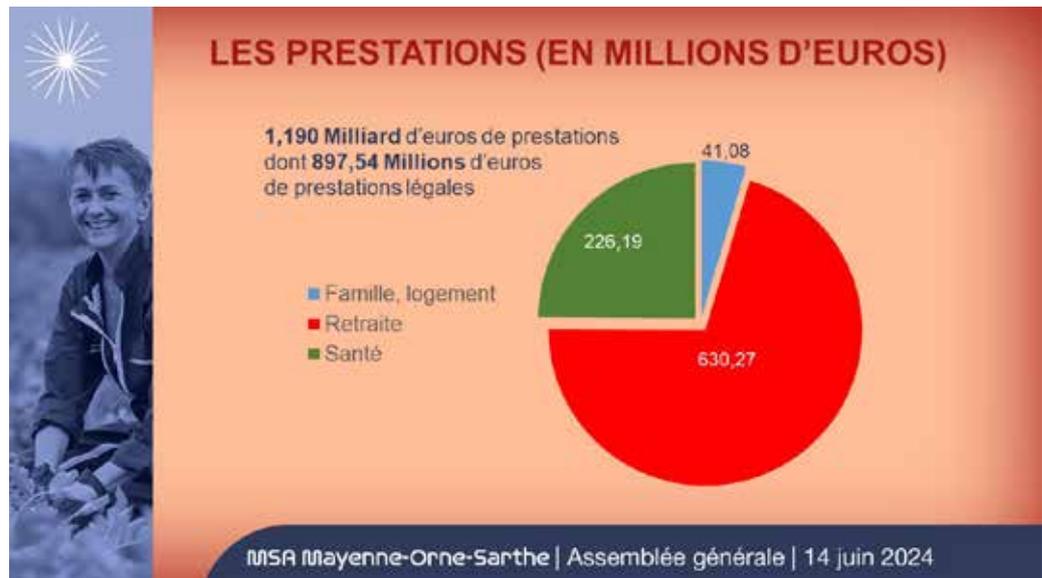
Le volume d'appels téléphonique continue de diminuer. Nous avons répondu à 156 818 appels en 2023 soit une moyenne de 3 000 appels par semaine.

Même s'il nous est parfois reproché de ne pas être joignable, le taux de prise en charge des appels téléphonique est tout de même de près de 90 %.

A l'inverse, le site Internet est de plus en plus consulté et a été visité en moyenne plus de 129 000 fois par mois.

Le nombre de messages traités par le biais du service de messagerie intégré à Mon espace privé demeure stable avec 35 364 messages traités. Le taux de prise en charge dans les 48 heures est de plus de 87%.

## LES PRESTATIONS



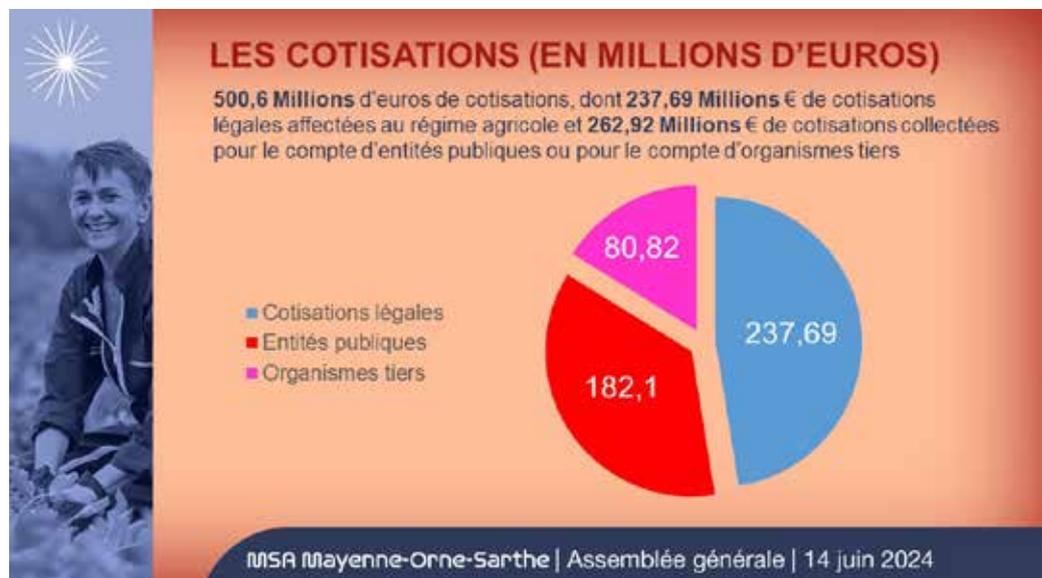
La MSA Mayenne-Orne-Sarthe a versé en 2023, 1 milliard 190 millions d'euros de prestations (en hausse de presque 2% par rapport à 2022) dont 897,54 millions de prestations légales (car nous versons également des prestations pour le compte d'autres organismes).

Les prestations retraite représentent 70 % (70,22) du montant total des prestations. 630,27 millions d'euros sont versés à ce titre.

Les prestations santé représentent 25% (25,21%) du montant total des prestations. 226,19 millions d'euros sont versés à ce titre.

Les prestations famille représentent 5% (4,58%) du montant total des prestations. 41,08 millions d'euros sont versés à ce titre.

## LES COTISATIONS



En regard, notre caisse perçoit 500 millions d'euros de cotisations dont :

- 237,69 millions d'euros de cotisations légales affectées au régime agricole,
- 182 millions de cotisations collectées pour le compte d'entités publiques (principalement la CSG),
- 80,82 millions d'euros de cotisations pour le compte d'organismes tiers (France Travail, Agrica, Agirc-Arrco, Mutualia, Vivéa, Valhor...).

En effet, nous avons constaté en 2023 une hausse significative des revenus sur l'ensemble des trois départements (34 000 € en moyenne sur notre secteur, soit plus de 76 % par rapport à l'an passé). Ces augmentations induisent une hausse de l'assiette triennale qui sert de base au calcul des cotisations et ce, quel que soit le secteur d'activité.

## LE COÛT DE NOTRE GESTION



Sur 100 euros de cotisations sociales et de CSG reversées sous forme de prestations sociales aux bénéficiaires du régime agricole, seulement 21 euros sont payés par les exploitants agricoles. Autrement dit, les cotisations représentent 21 % des prestations versées. Les sommes complémentaires proviennent de la solidarité nationale, intergénérationnelle et interprofessionnelle, c'est à dire les impôts et taxes payés par l'ensemble des français ou les contributions du régime général pour l'essentiel.

Cette solidarité permet de compenser un déséquilibre financier dû au vieillissement de la population agricole.

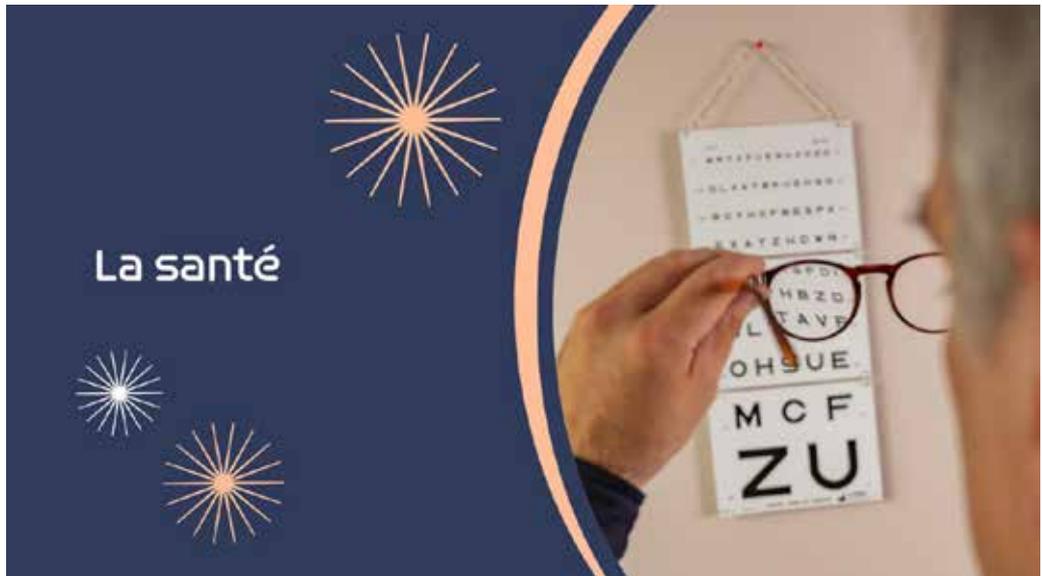
Sur 100 euros versés en prestations sociales par la MSA :

- 53 euros correspondent à des pensions de retraite soit plus de la moitié,
- 42 euros servent à rembourser des soins médicaux,
- 4 % à verser des allocations familiales et des aides au logement et à l'insertion,
- 1% à indemniser en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

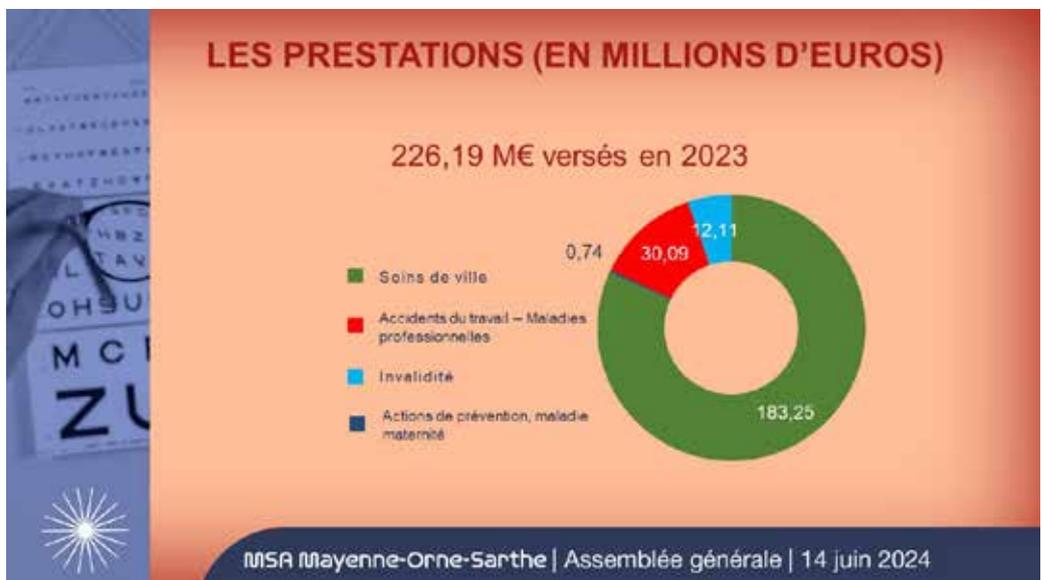
Des prestations sociales qui concernent les exploitants et leur famille (conjoints et enfants).



Pour autant, pour 100 euros de cotisations que nous recevons, 97,30 euros sont versés sous forme de prestations et seuls 2,70 euros servent à la gestion.



Rentrons maintenant dans le détail et commençons par la santé.



Les soins de ville (médicaments, honoraires, biologie...) constituent 81 % des prestations santé versées, viennent ensuite les accidents du travail et les maladies professionnelles (13,3%) puis l'invalidité (5,3%).

### LES BÉNÉFICIAIRES



Le nombre de bénéficiaires est en baisse de 1,7%. Nous avons en 2023, 100 135 personnes protégées en maladie.

## LE TRAITEMENT DES FEUILLES DE SOINS



Les feuilles de soins électroniques représentent plus de 95% des remboursements. Le délai moyen de traitement est inférieur à une journée.

## LA PRÉVENTION SANTÉ



La MSA Mayenne-Orne-Sarthe est l'un des acteurs de santé publique.

Nous nous faisons le relais des politiques publiques en matière de prévention santé : campagnes de dépistage des cancers, campagnes de vaccination... Le taux de vaccination contre la grippe en 2023 était de 61,6%.

Nous proposons également des actions visant à améliorer l'accès aux soins dentaires.

Les futures mamans, les enfants de 7 et 15 ans, les adultes de 35 à 54 ans et les plus de 65 ans sont invités à consulter, sans faire l'avance des frais, leur chirurgien-dentiste qui leur donne des conseils de traitement et des recommandations pratiques.

Le taux de participation moyen à ces examens bucco-dentaires, tous âges confondus est de 39,3 %.

Autre illustration de notre action en matière de prévention santé, les démarches en entreprise. Nos infirmières en santé au travail ont par exemple tenu un stand dans l'entreprise Compagnie des fromages et Richemonts de Pacé dans l'Orne dans le cadre du mois sans tabac.



Nous sommes également le garant de la bonne utilisation des fonds publics et notamment en matière de santé.

Le service Contrôle médical et dentaire constate et lutte contre les abus en matière de soins et d'arrêts de travail.

En 2023, les médecins ont ainsi rendu 26 639 avis. 30 actions nationales et 5 actions locales ont été menées dans le cadre de la lutte contre la fraude, ce qui a permis de récupérer 308 646 euros d'indus.

### LA SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Qui dit santé dit également santé et sécurité au travail.



Nous continuons à décliner le plan SST 2021-2025.

61 sessions de formations et d'informations ont été organisées. 424 salariés ainsi que 410 exploitants y ont participé.

Les conseillers de prévention ont également réalisé 450 visites d'entreprises.

Par ailleurs, le service prévention est intervenu auprès de 1500 jeunes scolaires ou adultes en formation sur des questions de Santé-sécurité au travail.

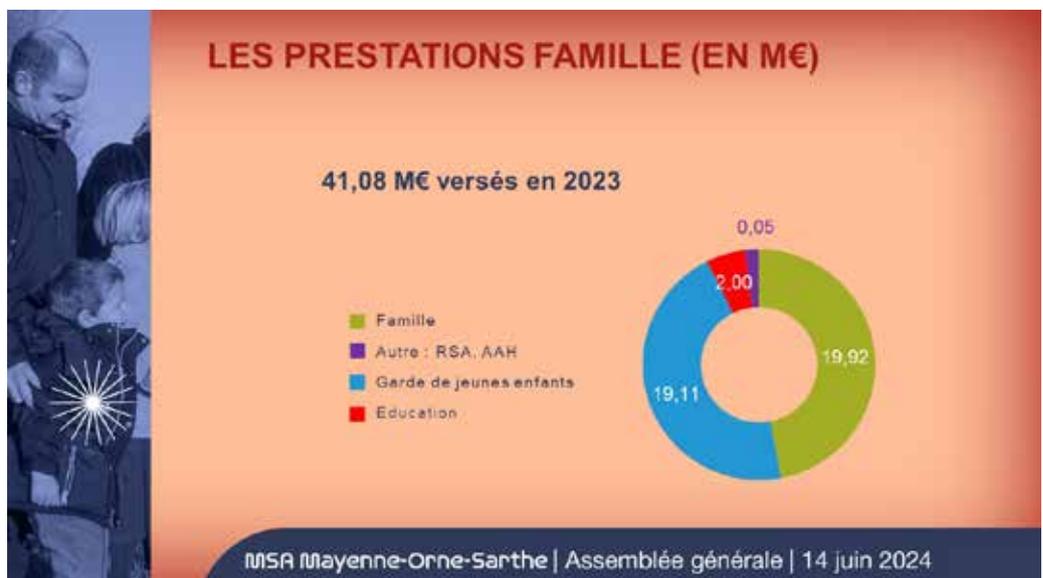
Enfin, le service Santé Sécurité au Travail a participé à 41 CSSCT.

Les médecins du travail ont quant à eux réalisés 8 389 examens (embauche, à la demande, de reprise...) et ont réalisé des actions dans 265 entreprises.

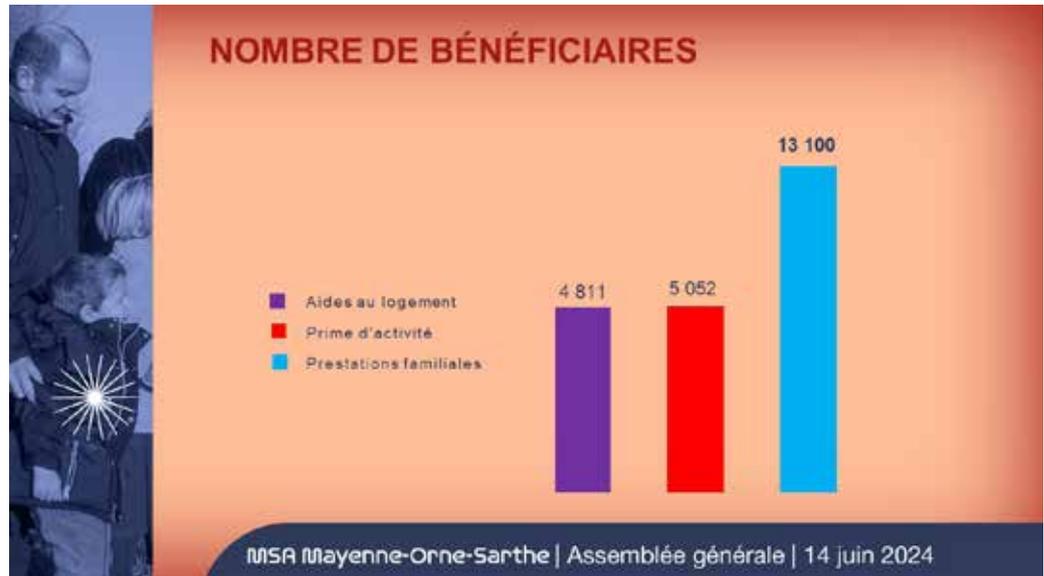
## LA FAMILLE



En matière de prestations famille, 48,5% des prestations versées concernent les aides à la famille et 46,5 % la garde de jeunes enfants. Près de 5% des sommes versées servent à l'éducation.



## LES BÉNÉFICIAIRES



Les ménages bénéficiaires de prestations familiales baissent de près de 14% tandis que le nombre d'enfants baisse de près de 3%.

Les aides au logement concernent 4 811 bénéficiaires tandis que nous comptons 5 052 bénéficiaires de la prime d'activité et du RSA.

## LA RETRAITE



Les prestations retraite se répartissent entre 578,88 millions d'euros attribués pour la retraite et 51,39 millions d'euros pour la retraite complémentaire.



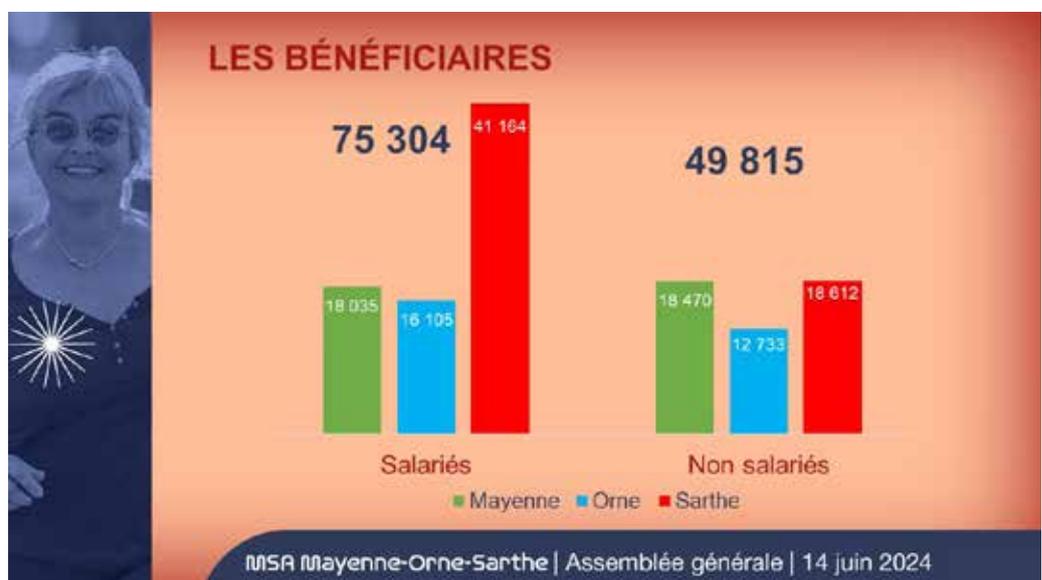
## LA RÉFORME DES RETRAITES



Au niveau législatif, l'année 2023 a été marquée par la réforme des retraites qui est entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les principales mesures de cette réforme sont :

- le report progressif de l'âge légal de départ à la retraite pour atteindre 64 ans en 2030,
- un allongement progressif de la durée de cotisations pour atteindre 43 ans, soit 172 trimestres en 2027,
- la possibilité de partir en retraite avant 64 ans pour les carrières longues, c'est à dire pour les personnes ayant travaillé avant 21 ans,
- un minimum retraite d'un montant minimum de 1 200 euros brut par mois, soit 85% du Smic
- la prise en compte du cumul emploi-retraite, la reprise d'activité après la retraite engendrant le versement d'une nouvelle retraite,
- la mise en place d'une assurance vieillesse pour les aidants

## LES BÉNÉFICIAIRES



Le nombre de retraités baisse de plus de 3%. Cette baisse est plus conséquente chez les non salariés : moins 4%, soit 49 815 bénéficiaires.

Chez les salariés cette baisse est de 2,5% avec 75 304 bénéficiaires.



Au-delà du versement des prestations légales, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe verse 5,48 millions d'euros de prestations extra-légales.



Plus de 31 % de cette somme correspond à des aides pour les familles et 28% à des aides pour les personnes âgées, plus de 4% sont des aides pour les personnes malades et près de 3% sont des subventions pour de nombreuses structures de nos territoires ruraux.

LES ACTIONS



La politique d'Action sanitaire et sociale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe est la prérogative du Conseil d'administration et répond aux orientations définies dans un plan pour la période 2021-2025. Voici quelques exemples de nos actions selon les orientations définies :

- **favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux**

7 projets ont été récompensés dans le cadre de l'appel à projet jeunes 2023-2024.

- **accompagner les familles dans leurs parcours de vie, et contribuer à leur cadre de vie sur les territoires**

Trois journées découverte ont été proposées aux familles qui ne partent pas ou peu en vacances. Elles ont profité à 69 adultes et 59 enfants.

L'objectif de ces journées est de renforcer les liens familiaux par le partage d'activités communes entre parents et enfants, et de favoriser les échanges avec d'autres familles.

- **favoriser l'accompagnement à domicile des seniors, prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles et lutter contre l'isolement**

En 2023, trois séjours Part'âge ont été réalisés en mars, avril et juin.

- **Prévenir la désinsertion professionnelle des actifs agricoles du fait d'un handicap ou d'un problème de santé**

Sur les 3 départements, 927 personnes ont été accompagnées par les travailleurs sociaux dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle

- **accompagner les actifs fragilisés et prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel**

En 2023, 1 390 actifs fragilisés salariés ou non-salariés agricoles en situation de rupture socio-professionnelle ont bénéficié d'un accompagnement social.

- **la lutte contre le mal-être**

La cellule pluridisciplinaire de prévention du mal-être a accompagné 225 personnes.

102 demandes ont été accordées pour l'octroi de l'aide au répit en Mayenne, Orne et Sarthe.

Deux séjours "Ensemble pour Repartir" ont été organisés au centre AVMA du Croisic en octobre et novembre. Ils ont concerné 15 adultes et 12 enfants.

12 réseaux des veilleurs sont actifs sur l'ensemble des trois départements. Cela représente 59 veilleurs en Sarthe, 40 veilleurs en Mayenne et 35 veilleurs dans l'Orne. Au 31 décembre 2023, le réseau des veilleurs de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe était donc composé de 134 personnes.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



En plus de toutes ces missions et actions menées pour les particuliers, nous avons une mission d'accompagnement des entreprises et plus particulièrement des employeurs.



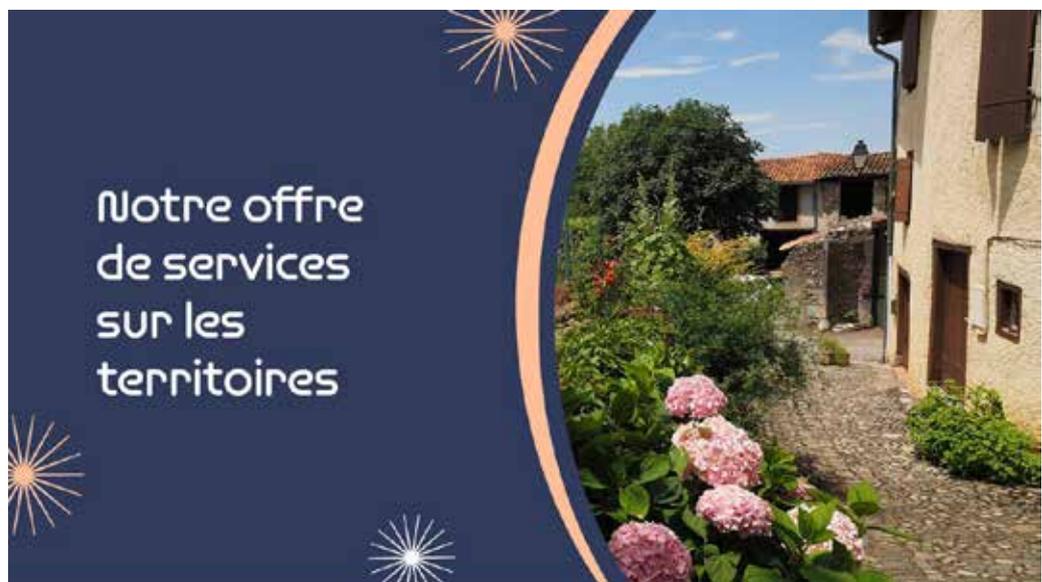
La MSA Mayenne-Orne-Sarthe a mené en 2023 une réflexion visant à la création d'un Pôle Entreprise qui a entre autres objectifs d'accompagner davantage les non-salariés et les entreprises agricoles. Le service aux usagers est ainsi amélioré en facilitant le suivi et la complémentarité interservices. L'exploitant ou l'employeur est mis au cœur de l'activité avec une volonté de développer la continuité et la connexion entre les différents services.

La mise en place effective de ce nouveau pôle est intervenue en janvier 2024.

Pour autant, dès fin 2023, nous avons débuté nos démarches pro-actives envers les employeurs de main d'œuvre, notamment en organisant en novembre 2023 nos premiers webinaires sur des thématiques telles que l'embauche, la prévention des risques professionnels ou encore les indemnités journalières.

Soucieuse de s'impliquer et de guider au mieux ses adhérents au moment de l'installation, de la transition et de la transmission de l'exploitation, la MSA a également développé un module à cet effet. Intitulé Mon projet d'agri, il a été mis en ligne sur notre site Internet fin 2023 et donne aux exploitants tous les conseils et démarches à réaliser.

#### L'OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES



Enfin je ne peux pas conclure ce rapport d'activité sans rappeler que la MSA Mayenne-Orne-Sarthe est dotée d'une offre de services riche et variée qui offre des compléments de service à la fois aux particuliers (personnes en difficulté, personnes âgées, personnes en perte de mobilité...) mais également pour les entreprises puisque Atout services les accompagne dans les démarches administratives.



Je vous remercie pour votre attention.

Nous allons maintenant poursuivre cette Assemblée générale par le rapport moral du Président, Jean Grimbert.

M. Grimbert, je vous invite à rejoindre le pupitre."

# Rapport moral

## Présenté par Jean Grimbert, Président de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

*"Mesdames et Messieurs les Elus locaux,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,*

*Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Chers amis Délégués, Mesdames et  
Messieurs,*

*Cette Assemblée générale est l'occasion  
pour moi de revenir sur la crise agricole  
qui s'est fortement exprimée dans notre  
pays et chez nos voisins européens en ce  
début d'année 2024.*

### **LE MONDE AGRICOLE FACE AUX DIFFICULTÉS**

*Les défis et, j'ai envie de dire, les embûches auxquels le monde agricole est confronté sont nombreux :*

- *fluctuations importantes des prix des matières premières, notamment en lien avec la guerre qui sévit en Ukraine depuis 2 ans ;*
- *contraintes réglementaires importantes et pour certaines totalement injustifiées ;*
- *aléas climatiques qui bien que faisant partie intégrante de notre métier, ont de plus en plus un caractère exceptionnel comme le montrent les épisodes de grêle ou de mini-tornades très localisés que nous avons pu connaître en Mayenne ou à plus grande échelle cet hiver, les pluies nombreuses et incessantes qui ont provoqué des inondations dans plusieurs régions de France et qui ont empêché la mise en place des semis d'hiver et même retardé les semis d'hiver de printemps de notre région ;*
- *la perte des parts de marché sur les produits de qualité et sur les produits de l'agriculture biologique.*

*Face à cette situation, il est impératif que toutes les parties prenantes unissent leurs forces et trouvent des solutions solidaires pour surmonter ces difficultés.*

*Même si dans nos départements, la MSA n'a pas directement été mise en cause dans les complexités dénoncées par les agriculteurs, nous avons conscience de la nécessité de simplifier au maximum les procédures administratives, y compris dans notre domaine de la protection sociale. J'en profite pour remercier nos partenaires des syndicats, en particu-*

*lier la FDSEA et les Jeunes agriculteurs qui ont su faire preuve de pédagogie vis à vis de la MSA. Nous n'avons pas été directement ciblés au moment des manifestations comme certaines caisses l'ont été. Je tenais donc à remercier nos partenaires syndicaux.*

### **FACILITER LE QUOTIDIEN DE NOS ADHÉRENTS**

*Il est essentiel que les agriculteurs et agricultrices puissent accéder plus facilement aux services et aux aides dont ils ont besoin. C'est donc naturellement et avec satisfaction que nous avons été associés aux groupes de travail mis en place par les Préfectures en Février et Mars afin de travailler de concert avec les autres acteurs agricoles et trouver des réponses aux problématiques soulevées lors des contestations du mois de Janvier. Quand je dis trouver des solutions, je veux au moins proposer des solutions car tout n'est pas trouvé.*

*En tant qu'organisme professionnel agricole, il est de notre responsabilité de faire entendre notre voix et de proposer des solutions concrètes pour améliorer le quotidien de nos ressortissants. C'est ainsi, en travaillant main dans la main que nous pourrions relever les défis qui se dressent devant nous et construire un avenir plus solide pour notre agriculture.*

*Des évolutions notables ont déjà eu lieu avant cette mobilisation qu'il convient de poursuivre :*

- *2023 a marqué la fin de la déclaration des revenus professionnels pour les exploitants qui a laissé place à une déclaration unique des revenus faites auprès des impôts et prise en compte ensuite par la MSA ;*
- *Nous avons intensifié depuis l'an passé notre campagne d'information et d'incitation à recourir à ses droits, campagne que nous menons depuis 2019. Le non recours aux droits, par définition difficilement mesurable, semble pourtant conséquent dans notre pays. La Direction des statistiques du Ministère du travail évaluait en 2022 à 34% le non recours au RSA et à 32% le non recours pour les retraites tandis qu'une autre étude avançait le chiffre de 25% de non recours aux aides pour les*

*jeunes. Agir contre ce non recours aux droits, c'est participer à la lutte contre les exclusions et éviter dans certains cas la pauvreté dans le milieu agricole.*

- *Autre exemple, l'ouverture dans notre caisse, à titre expérimental pour le moment, d'une nouvelle ligne téléphonique d'accompagnement d'urgence, le 02 43 39 45 45, qui permet de pouvoir être accompagné très rapidement lorsqu'on est victime d'un incendie, d'intempéries ou encore en rupture totale de droits sociaux. Nous avons profité de l'ouverture de cette ligne pour communiquer largement sur l'ensemble des numéros de téléphone qui permettent de joindre la MSA et dans quel cadre les utiliser. Vous avez d'ailleurs à disposition dans votre sac un dépliant explicatif et un marque-page pense-bête.*
- *Simplifier l'accès aux informations et les démarches numériques est également important. L'institution prévoit donc une refonte du site Internet pour début 2025. Ce travail est engagé depuis plus d'un an. Des tests utilisateurs sont organisés pour vous proposer, nous l'espérons, un nouveau site qui répondra encore plus à vos attentes.*

*Comme vous le voyez, nous ne sommes pas sans rien faire et nous avons comme ligne directrice de rester à l'écoute et au service de nos adhérents.*

### **LA MSA : UN ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE AVANT TOUT**

*Ce qui nuit à la MSA aujourd'hui, ce qui nous nuit collectivement, c'est la méconnaissance. Méconnaissance de ce qu'est la MSA. Méconnaissance de son histoire et des batailles qui ont été menées. Méconnaissance de son action. Méconnaissance de son fonctionnement.*

*Le savez-vous ? Vous en souvenez-vous ? Aujourd'hui, les cotisations et contributions ne financent que 17,5% des prestations sociales versées aux agriculteurs. Les 82,5% restants sont financés par la solidarité nationale et interprofessionnelle.*

*Il n'y a pas de formation sérieuse sur la protection sociale dans les cursus sco-*

lares des futurs agriculteurs. Nous ne pouvons que le déplorer. Il nous faudrait plus de temps d'intervention dans le cadre du parcours à l'installation. Les exploitants sont de vrais chefs d'entreprise. Ce sont eux qui doivent faire des choix d'optimisation fiscale et sociale et qui doivent donc en mesurer les conséquences. On ne peut pas toute sa carrière éviter de cotiser pour sa retraite et ensuite critiquer le faible niveau de celle-ci.

Et puis on oublie. Tant qu'on est en bonne santé, on oublie. On ne paie plus les dépenses de santé, les prestations familiales sont devenues un dû. On ne voit plus qu'une chose dans la balance : les cotisations. Les prestations sont devenues invisibles.

On oublie les combats qui ont été menés par nos prédécesseurs pour obtenir par exemple l'Atexa ou la retraite complémentaire obligatoire. Ces combats ne sont pourtant pas si anciens, ils ont à peine plus de 20 ans. On oublie toutes les avancées sociales acquises de haute lutte par des gens comme vous.

Pour faire face aux crises agricoles, les exploitants bénéficient de la solidarité nationale, mais le vrai problème, c'est la concurrence déloyale sur nos productions du fait des règles différentes selon les pays. Il faut absolument que les revenus agricoles augmentent.

Certains exploitants pensent aujourd'hui que ce sont les cotisations qui les asphyxient alors qu'elles représentent moins de 20% des prestations qu'ils perçoivent.

Savez-vous que 30 % des cotisations recouvrées par la MSA le sont pour le compte de l'Etat ou d'autres organismes. La MSA n'est qu'une boîte à lettres. Quand les exploitants paient leurs cotisations, il y a au moins 30 % qui vont pour la CSG/CRDS. Nous sommes juste collecteurs pour l'Etat. Je vous invite les uns et les autres à bien regarder le dernier rappel de cotisations de l'année pour voir le détail de l'ensemble des cotisations.

## **DES ÉLECTIONS POUR S'ENGAGER**

C'est aussi cette méconnaissance et ces oublis qu'il va nous falloir combattre dans le cadre de la préparation aux prochaines élections.

Vous le savez, elles auront lieu en Mai 2025. Pour l'heure, il nous faut trouver des candidats intéressés pour s'engager dans la protection sociale.

Certains, parfois même parmi vous, peuvent remettre en cause l'utilité et l'action d'un réseau mutualiste tel que le nôtre. En 2023, vous, élus de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe vous avez réalisé 1 492 heures de bénévolats et vous avez été à l'initiative de 56 actions sur les terri-

toires. Croyez-vous qu'un tel engagement ne vaille rien et qu'il est invisible ? Bien sûr que non. Animer les territoires ruraux, prévenir le mal-être en agriculture, mener des actions de prévention santé, favoriser les liens intergénérationnels, faire remonter les besoins du monde agricole et j'en passe, c'est loin d'être rien.

Le fonctionnement démocratique, l'absence de recherche de profit, l'investissement sur le long terme et pour autrui, la solidarité sont autant d'éléments constitutifs de l'identité mutualiste depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, Madame Pilette y reviendra tout à l'heure. Mais ce sont également des valeurs qui ont de quoi séduire des jeunes souvent en quête de sens et d'un modèle de société plus solidaire. Le mutualisme, qui plus est dans l'univers de la protection sociale répond à ces aspirations. Oui, le mutualisme à la MSA, c'est tendance ! Nous devons en être fiers. Soyez fiers de votre engagement. J'ai entendu ces mêmes mots à l'Assemblée générale de Groupama Centre Manche. Nous devons être fiers de nos engagements.

Je vous remercie pour votre engagement et votre dévouement. Je remercie d'avance ceux qui poursuivront leur action sur le prochain mandat. Et pour ceux qui ont choisi de passer la main, soyez fier de votre action ! L'Assemblée générale d'aujourd'hui est l'une des preuves du fonctionnement démocratique de la MSA. Nous vous rendons compte de l'activité de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe. Vous avez possibilité de poser toutes les questions que vous souhaitez. Et, en amont, nous vous avons interrogés pour connaître au mieux les besoins du terrain et faire remonter les vœux et motions d'abord au niveau central. Ces revendications seront ensuite portées auprès des ministères. C'est ainsi que la voix locale, la voix des territoires peut être entendue par les plus hautes autorités. N'oubliez jamais que la MSA applique la réglementation sociale. Toute modification doit préalablement passer par les Députés et les Sénateurs. N'hésitez pas à les interpeller pour faire évoluer la réglementation et faites le bon choix quand nous sommes appelés pour les élire.

Notre action est pleine de sens, tournée vers autrui... pour soutenir un monde agricole qui se sent trop souvent mal aimé, pour animer des territoires ruraux qui se sentent trop souvent oubliés, pour faciliter le quotidien de familles trop souvent débordées...

Chacun peut choisir son cheval de bataille, sa façon de s'engager, mais collectivement, notre action, qu'est-ce qu'elle est belle et efficace !

A la MSA, on voit loin. Au-delà de 2025 et de ses élections, c'est déjà 2030 qui se profile. Conjointement à l'action mutualiste portée par de nouveaux élus, l'action

de la MSA sera guidée par un nouveau plan stratégique pour la période 2025 – 2030.

Mais ce plan, nous ne l'avons pas construit seuls. Bien entendu, nous administrateurs, les salariés de la MSA avons eu à nous prononcer sur un certain nombre d'items en vue de sa construction.

Mais ce qui me paraît plus important à souligner, c'est la concertation également de la plupart de nos partenaires. Nous avons organisé une réunion par département afin de les réunir et les interroger sur leur vision à l'horizon 2030. Ils ont ainsi été interrogés sur les évolutions attendues dans le monde agricole, sur les évolutions attendues dans la ruralité et sur la place de la MSA.

Ces rencontres ont été très enrichissantes et les échanges ont été nombreux et constructifs. J'en profite pour remercier une nouvelle fois les partenaires qui ont échangé leur vision de l'avenir avec nous et notamment ceux présents dans cette salle aujourd'hui.

Ce nouveau plan stratégique sera soumis au vote au cours de l'Assemblée générale de la Caisse centrale le 25 juin prochain... C'est donc imminent.

Pour terminer je voulais vous témoigner ma gratitude pour votre action depuis 2020. Prendre vos fonctions d'élus MSA en pleine crise sanitaire n'avait rien d'évident et pourtant, vous avez relevé le défi. Je compte donc sur vous maintenant pour relever le défi de cette fin de mandature et préparer au mieux l'action mutualiste des 5 prochaines années.

Merci de votre attention."

# Vœux et motions,

Jean-Jacques Cadeau, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente le projet de vœux et motions soumis au vote des délégués.

## INTRODUCTION

"Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter les vœux et motions, exprimés par le collectif des délégués.

Préalablement, il me semble important de vous expliquer le processus qui a conduit à la sélection de ces vœux et motions.

En amont des réunions intercantionales de printemps, un questionnaire a été adressé aux 650 élus (titulaires, suppléants et cooptés) le 21 février 2024.

Les réponses recueillies ont servi de base aux échanges lors des réunions de printemps où les délégués ont exprimé leurs souhaits de vœux et motions.

Sur les 10 thématiques proposées, la politique de santé et la vie de l'institution sont les deux principaux sujets où des évolutions sont demandées par les élus.

Ces vœux et motions ont fait l'objet d'échanges en Commission de la Vie Mutualiste, puis en Conseil d'administration.

20 vœux ont été écartés, notamment puisqu'ils n'entrent pas dans le périmètre des vœux et motions présentés à l'Assemblée Générale.

Nous avons retenu 25 vœux et motions : 13 vœux réaffirmés et 12 nouveaux vœux.

A l'issue de l'assemblée générale, ces vœux et motions seront adressés à la CCMSA, qui consolidera l'ensemble des vœux et motions des 35 caisses et ainsi porter auprès des pouvoirs publics des évolutions de la réglementation.

Un retour sera fait aux délégués lors des prochaines réunions émergences de projets, en septembre/octobre prochain, afin d'expliquer notamment les raisons qui nous ont amenés à ne pas retenir certains vœux."

## PRÉSENTATION ET APPROBATION DES VŒUX ET MOTIONS

Les délégués de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ont formulé les vœux et motions suivants afin d'attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur les réformes nécessaires à l'amélioration de la protection sociale de la population agricole.

### Vie de l'institution

Les délégués cantonaux :

- Demandent que tous les délégués (titulaires, suppléants et cooptés) soient invités à l'Assemblée générale mais que seuls les titulaires votent.
- Demandent que les suppléants puissent effectivement remplacer les titulaires à l'Assemblée générale et voter en leur lieu et place lorsqu'ils ont reçu délégation de ces derniers.
- Demandent que les délégués du Collège 2 soient plus nombreux, en passant de 3 à 6 délégués par canton.
- Demandent que les pouvoirs de représentation à l'Assemblée générale soient reconnus et pris en compte dans le taux de participation de l'AG

### Cotisations

Les délégués cantonaux :

- Demandent que le statut d'auto-entrepreneur soit reconnu par le régime agricole.
- Souhaitent que les cotisations des chefs d'exploitations soient proratisées et non payées annuellement notamment en cas de cessation d'activité (passage à la retraite en cours d'année, jeune installé).
- Demandent que les revenus exceptionnels versés sous forme d'indemnités visant à rétablir l'outil de production soient étalés sur plusieurs années.
- Demandent de prendre en compte l'évolution des nouvelles formes sociétaires dans le calcul des cotisations dans un objectif d'équité.

### Politique familiale

Les délégués cantonaux :

- Souhaitent que l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) soit versée jusqu'aux 25 ans de l'enfant en cas de poursuite d'études.
- Demandent que le versement du montant de l'ARS soit effectué sous la forme de bons d'achat pour des fournitures scolaires sans affectation à une enseigne particulière et/ou directement à des structures type cantines, afin de bien cibler l'utilisation faite de l'ARS.
- Demandent que la Prime d'activité (PPA) pour les non-salariés soit calculée automatiquement sur la base des revenus N-1 sous réserve que les non-salariés agricoles s'engagent à déclarer des revenus complémentaires éventuels.

### Politique de santé

Les délégués cantonaux :

- Demandent une politique plus contraignante d'implantation envers les professions médicales sur les territoires déficitaires.
- Demandent que la prise en charge du mi-temps thérapeutique des non-salariés agricoles soit alignée à celle des salariés.
- Demandent la reconnaissance et donc le remboursement par l'assurance maladie obligatoire des séances d'ostéopathie pratiquées par les professionnels de santé diplômés dans cette discipline.
- Demandent de développer la prévention santé.
- Demandent une meilleure prise en charge des frais dentaires, d'optique et auditifs.
- Demandent de ne pas revoir les prises en charges des personnes concernées par une Affection longue durée (ALD).
- Demandent la prise en charge à 100 % et plus de souplesse pour les congés de paternité.

## Prévention santé

Les délégués cantonaux :

- Demandent à introduire une autre forme de prévention dans les Instants santé : à partir de 60 ans, faire une prise de sang annuelle.
- Demandent d'accentuer l'information et l'accompagnement de la prévention santé.

## Assurance vieillesse

Les délégués cantonaux :

- Demandent que l'augmentation de l'ensemble des retraites suive la même évolution que le Smic.
- Demandent que les conditions d'âge de départ en retraite prennent en compte la pénibilité des métiers agricoles pour les non-salariés.
- Demandent à ce que la loi votée par le Sénat le 01/02/2023 sur la prise en compte des 25 meilleures années pour la retraite des agriculteurs soit effectivement appliquée sans restriction à partir du 01/01/2026.

## Divers

Les délégués cantonaux :

- Demandent l'assouplissement des règles du coup de main bénévole dans le cadre familial.

# Résolutions financières sur les comptes 2023 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Véronique Pilette donne lecture des résolutions financières.

## Deuxième résolution

Relative à l'approbation de la gestion du Conseil d'Administration.

Vu les articles L.723-35, R.723-106 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le rapport général du Conseil d'Administration,

Vu la décision d'approbation des comptes 2023 par le Conseil d'Administration du 18 avril 2024.

L'Assemblée générale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, réunie le 14 juin 2024 à Sillé-le-Guillaume :

- approuve la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport général d'activité présenté par la Directrice générale pour le Conseil d'Administration.

**Jean Grimbert :** *"Je vous propose de passer au vote.*

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? (pas d'abstentions ou de voix contre).*

*Cette résolution est adoptée, je vous remercie."*

## Troisième résolution

Relative à la réserve de Santé au travail

L'Assemblée générale décide :

- de porter la réserve de Santé au travail à son niveau réglementaire, soit 907 270,29 € par reprise à partir du compte report à nouveau de 54 925,60 €.

**Jean Grimbert :** *"Je vous propose de passer au vote.*

*Qui est contre ? Qui s'abstient ? (pas d'abstentions ou de voix contre).*

*Je vous remercie. Cette résolution est adoptée."*

# Le mutualisme, une idée moderne

# L'histoire du Mutualisme et de la MSA, Présenté par Véronique Pilette, Directrice générale

"Pour débiter la partie thématique de cette Assemblée générale il nous a semblé important de faire un petit retour en arrière pour rappeler les fondements du mutualisme. C'est aussi dans ces fondements que l'on se rend compte combien les valeurs mutualistes sont modernes. Comme le disait Bismarck : « Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est. En ce sens, le passé est la rampe de lancement vers l'avenir. »

## **Diffusion du film "Histoire de la MSA" - 3 min 4 s**

Comme le montre le film, la Mutualité sociale agricole est née spontanément d'un mouvement de solidarité professionnel. Les paysans fortement soumis aux aléas de la nature se sont fédérés pour une protection commune.

Officiellement, la loi du 4 juillet 1900 a donné une existence légale aux mutuelles agricoles sous le nom de Mutualité 1900. Cette loi a posé les principes du développement de l'institution mutualiste agricole : la solidarité, la représentation professionnelle, la décentralisation, la gratuité de la gestion par des responsables élus.

Lors du vote des lois sur les assurances sociales, en 1928, le monde agricole a fait preuve d'une grande réticence. Il ne se reconnaissait pas dans le monde ouvrier qui avait, lui, commencé à s'organiser dès le milieu du XIXe siècle. La loi du 30 avril 1930 reconnut la spécificité du régime agricole.

En un demi-siècle, les agriculteurs ont voulu fonder et gérer leurs propres outils de développement. C'est ce qui explique la création puis l'essor de nombreux organismes propres à l'agriculture, tous basés sur les principes mutualistes : solidarité, démocratie, responsabilité.

Banque, assurance, coopérative d'achat et de production ont ainsi vu le jour afin de sécuriser les conditions d'exercice de l'activité agricole.

Durant l'entre 2 guerres, le mouvement mutualiste a pris un essor impressionnant. Selon les chiffres de l'époque (à prendre sous toute réserve), il existait en 1922, 12 000 caisses locales couvrant les risques mortalité du bétail et incendie. En 1935, on en comptabilisait 40 000 couvrant essentiellement les accidents du travail et l'incendie et regroupant plus d'un million d'adhérents.

En 1945, un « Plan de sécurité sociale » vise à faire bénéficier tous les citoyens français d'une protection contre les risques sociaux et à unifier au sein d'une même institution les différents régimes d'assurances sociales.

Le projet d'un régime unique de protection sociale est abandonné en raison d'oppositions catégorielles des travailleurs indépendants. Le monde agricole en particulier, très attaché à préserver l'autonomie de son régime de protection sociale, fait valoir ses particularismes.

En 1948, le ministère de l'agriculture élabore un projet de loi visant à remettre la Mutualité sous le contrôle et la direction de ses représentants élus. La loi du 8 juin 1949 énonce les modalités des premières élections qui rencontrent alors un vif succès.

Il a fallu véritablement se battre pour convaincre de la nécessité des retraites et de l'Assurance maladie. Pour la majorité des agriculteurs, leur protection sociale passait au second plan lorsqu'il s'agissait d'alourdir les charges en payant des cotisations. Cette phrase est toujours terriblement d'actualité me semble-t-il.

Grâce au mutualisme, ces droits ont vu le jour en 1952 pour la retraite et en 1961 pour l'Assurance maladie. En 1972, ce fut le tour des accidents du travail et des maladies professionnelles. En 2003, ce fut la mise en place de la retraite complémentaire obligatoire.

Il a toujours fallu mener des combats pour assurer à la population agricole une protection sociale comparable à celle des autres catégories professionnelles. Avec cette phrase, je pense immédiatement au combat actuel pour un vrai congé paternité, applicable à toutes les situations.

Le mutualisme fonde son éthique sur la responsabilité, la solidarité, la démocratie. C'est parce que des hommes et des femmes s'engagent bénévolement au profit de leur organisme de protection sociale au bénéfice de leurs pairs que la MSA parvient à traverser les turbulences qui maillent l'histoire de l'agriculture.

Etre responsable à la MSA, cela signifie avoir la volonté de faire changer les choses sur les plans législatifs et réglementaires en étant porte-parole d'un groupe de personnes grâce aux élections.

C'est aussi rendre compte, comme nous le faisons aujourd'hui au cours de cette Assemblée générale. Cela va de pair avec la responsabilité.

La démocratie des élections est la manifestation de la solidarité de tous les instants et à tous les niveaux. Etre ensemble permet d'être plus forts et de protéger les plus faibles.

Responsabilité, mutualisme et solidarité sont des valeurs qui ont fait leurs preuves dans le passé, mais qui ont également un bel avenir. La crise sanitaire que nous avons traversée l'a rappelé à bien des égards. C'est ce que nous allons voir dans la suite de cette Assemblée générale.

Merci de votre attention.

Je vous propose maintenant de visionner un film de valorisation de l'action des élus sur le transport solidaire."

**Diffusion du film "Délégués - Transport solidaire" - 0 min 30 s**

# Monsieur Christian Oyarbide, Président de Mutlog et auteur du livre "Réinventer le mutualisme",

"Bonjour à toutes et tous.

*Je vous remercie infiniment de m'avoir invité. Je suis arrivé ici en me disant que nos origines mutualistes n'étaient peut-être pas les mêmes, que nous étions un peu différents mais quand j'ai entendu ce que les divers intervenants à la tribune disaient des valeurs, je me suis dit que, finalement, il n'y avait pas besoin de cette intervention, que je pouvais repartir tout de suite.*

*Nous n'intervenons pas sur le monde agricole et je vais y revenir mais on parle exactement de la même chose et sans aucune différence de mots. Au passage, moi qui suis un mutualiste de la Mutualité dite FNMF ou 1945, vous le savez le code de la Mutualité agricole, je m'étonne que nous ne nous soyons jamais rencontrés dans une de nos Assemblées générales. Mais il est vrai que je suis peu présent dans les instances. Je suis vraiment très étonné de voir que nous parlons de la même chose avec les mêmes mots et de la modernité dont il a été question ici. Juste une petite remarque néanmoins, dans le premier film, moi qui suis originaire du sud-ouest et du Sud-Berry par Alliance, j'ai trouvé qu'il y avait beaucoup l'accent parisien.*

*Je suis Président d'une mutuelle qui s'appelle Mutlog. C'est une petite mutuelle qui fait essentiellement de l'assurance des emprunteurs et qui est issue de la tradition des acteurs du 1% logement, à une époque où il y avait plusieurs collecteurs et où nous assurions, et nous assurons toujours, les prêts des salariés octroyés par le 1% logement pour faire leur dépôt personnel. Nous assurons aussi les prêts d'autres organismes et nous sommes, je crois, partenaires de quelques caisses de MSA paraît-il. J'ai découvert cela hier car nous avons notre Assemblée générale. C'est une toute petite mutuelle dans l'assurance des emprunteurs puisque vous savez que l'assurance de l'emprunteur est largement tenue par les grandes banques ou par d'autres concurrents plus gros que nous comme Groupama qui a été cité. Nous sommes moins de 40 salariés et nous assurons quand même 220 000 personnes mais avec une longue tradition sociale et sociétale de par notre histoire d'acteurs du 1% logement qui est plutôt paritaire. Moi j'en suis le Président, donc le représentant des adhérents et c'est à ce titre-là que j'interviens devant vous.*

*Ce sont les réflexions autour de la mise en œuvre des valeurs mutualistes qui m'ont amené à écrire ce livre. Cela ne fait que 20 ans que je suis dans le mutualisme à divers titres et je pense que nous avons, et quand je dis nous, ce n'est pas la MSA, c'est nous les mutuelles du code de la Mutualité, mais cela n'est pas forcément très différent, nous avons un travail à faire pour faire en sorte que nos concitoyens ne nous confondent pas avec des acteurs qui ne sont pas mutualistes. C'est moins vrai, je pense, dans votre secteur mais dans le secteur de l'assurance, enfin de la complémentaire santé, les gens désignent par mutuelle des organismes qui ne sont pas du tout des mutuelles. Ils peuvent mettre une société de capitaux comme étant une mutuelle parce que pour eux une mutuelle et une complémentaire santé, c'est la même chose. Ils ne font pas la différence entre le métier exercé et la façon de l'exercer. Quand j'en parle à mes enfants qui sont quadragénaires, mais sans doute plus modernes que moi, ils me répondent "tu veux moderniser le mutualisme ? Tu devrais commencer par changer le mot mutuelle, ça fait vieillot". Si déjà parce qu'on ne connaît pas, on va passer le nom sous le boisseau, alors on connaîtra encore moins. Notre sujet, ce n'est pas de changer de nom, ce n'est pas de faire des logos, mais c'est de voir comment dans nos métiers, dans nos actions concrètes à la Direction de nos mutuelles, nous pouvons faire connaître ou valoir toutes ces valeurs que nous défendons. Alors c'est vrai qu'aujourd'hui quand on parle de démocratie, de solidarité, alors peut-être pas dans la période juste aujourd'hui bien évidemment ça ne fait pas dépassé, mais néanmoins nous avons à prouver qu'elles sont toujours utiles et nous sommes percutés par des tas de discours, de gens qui nous racontent que ce n'est pas ça qui est important. Par exemple, nous, dans notre secteur, mais vous allez voir que ce n'est pas très loin du vôtre, on voit arriver aujourd'hui une directive Européenne qui nous demande de rendre compte de ce que nous faisons pour la durabilité de la planète. Alors elle fait 500 à 600 pages, je pense en anglais, il y a 36 thématiques. Elle nous propose toute une série d'indicateurs, il y en a 1 244. Vous voyez nous sommes 35, ça fait plus de 20 indicateurs si nous voulions les suivre tous. Nous, nous sommes tout petits, alors évidemment, un impact sur les océans, on va dire que nous ne sommes pas forcément concernés. Mais cette directive, comme dans d'autres endroits, elle dit ce qui est bien et ce qui n'est pas bien sur le vert. Et moi ce que je dis, c'est ce que j'ai entendu ici, c'est que nous, mutualistes, nous avons la conviction. Et je pense que dans le monde agricole, dont je suis assez proche par mes origines, vous le savez plus que d'autres que l'on ne fera pas les transitions écologiques, la durabilité, tous ces mots, si on ne le fait pas avec les gens et avec la solidarité et que démocratie et solidarité, avant même de se dire que l'on met en place des mesures techniques ou des mesures cosmétiques parce que chez nous, dans notre secteur, il y a beaucoup de mesures cosmétiques sur ce truc-là. J'ai entendu un mutualiste qui n'était pas très grand et qui*

avait dit "mais moi je fais des choses puisque j'ai incité mes salariés à venir en covoiturage ou à vélo". Alors nous c'est sûr on est 37. S'il y en a 10 qui viennent à vélo, ça va changer l'avenir de la planète. Notre devoir, c'est de dire que nous ne ferons pas cette transition si la démocratie et la solidarité ne fonctionnent pas. Nous devons repartir à l'offensive, sinon ça finira mal. Et nous, nous sommes porteurs de ça.

Qui aujourd'hui est porteur de ces valeurs à part le mutualiste de terrain ? Je ne dis pas que d'autres ne sont pas porteurs, les associations par exemple, mais nous, nous avons une double responsabilité : de porter ces valeurs et de faire un métier qui est d'assurer les gens. C'est assez rare de se trouver avec cette double contrainte économique puisque nous, par exemple, sur notre métier, nous avons plein de très grands concurrents. Nous, nous sommes petits sur les assurances des emprunteurs, mais nous avons cette contrainte d'avoir quelque chose qui fonctionne et en même temps d'incarner ces valeurs : les valeurs de démocratie et de solidarité. Ce sont des valeurs vertes, si je puis dire, ou de durabilité. Il faut affirmer cela parce qu'on ne changera pas le monde contre les gens. On changera le monde si on laisse les gens sur le bord de la route. Et nous, c'est ce que nous défendons. Comment ? Je ne saurais pas vous répondre sur toutes les questions de modernité, mais en tout cas ça en est une si on le prend par ce bout-là, de dire qu'on est au cœur de ce qu'ils appellent la transition écologique, mais vu comme ça, vu avec nos critères à nous, pas vu avec les critères des autres. On peut avoir, dans les questions de modernité, on peut avoir une autre approche que je prends un autre mot.

J'ai beaucoup entendu ici parler de centre de téléphonie, de contact avec les adhérents. On voit arriver une bestiole qui s'appelle l'intelligence artificielle. Tout le monde en a entendu parler et donc on se dit qu'elle doit remplacer les humains. Alors, nous mutualiste, nous voyons cela arriver. Si notre seule réponse à cette arrivée, c'est de dire "finalement on va faire mieux avec moins de gens, on va faire des gains de productivité". Je ne suis pas sûr que ce soit une réponse typiquement mutualiste parce que tous les autres vont le dire. Je ne suis pas sûr que ce soit une réponse très sociale vis-à-vis de nos salariés parce qu'évidemment tout le monde va se dire "on va perdre des emplois". Alors, qu'est-ce qu'on aurait à dire nous sur ce sujet-là, nous mutualistes, spécifiquement pour montrer qu'on peut être moderne et que donc nous pouvons faire autrement ? Alors les mutuelles, nous sommes des sociétés de personnes, ça c'est la définition d'une mutuelle. Nous ne sommes pas une société de capitaux, nous ne sommes pas une société technique, nous sommes une société de personnes. Jusqu'à présent, l'intelligence artificielle a fait la démonstration qu'elle était personnelle. Cette intelligence artificielle, elle ne saura jamais faire ce que fait un individu, c'est-à-dire comprendre. Au-delà de ce qu'il exprime pour régler son problème administratif, là-dessus elle peut nous donner des éléments mais comprendre exactement dans quelle situation elle se trouve, comprendre surtout ce que la personne ne dit pas et qui fait sa difficulté au-delà de son problème immédiat. Et ça, il y a plein d'humains qui veulent avoir à faire à un autre humain, parce qu'il n'y a que lui qui peut avoir vécu les mêmes situations, il n'y a que lui qui peut entendre dans la voix de cet humain-là, que son problème dépasse ça. Et peut-être que nous, mutualistes, qui nous voulons proches des gens, c'est ça que l'on doit dire. Je vous rassure, chez les mutuelles, nous n'utilisons pas encore l'intelligence artificielle. C'est encore un peu compliqué pour nous. Mais oui, nous pourrions dire que nous pourrions rêver de faire des gains de productivité sur nos centres d'appels en utilisant un petit robot, mais il faudrait que ce petit robot sache dire à un moment donné "non. Là moi j'ai répondu aux problèmes techniques, le reste je ne sais pas faire et je passe la parole à un humain". Et peut-être qu'avec les gains de productivité que l'on va dégager, on formerait ces humains. Nous, on a beaucoup de compétition sur les centres d'appels, c'est peut-être moins vrai dans les structures de proximité comme les vôtres. On formerait ces humains à ne pas dérouler des scripts, à ne pas donner les solutions mais plutôt à écouter, entendre et prendre le temps. Ça existe et c'est possible dans des actions sociales de faire ça. On pourrait dire que sur cette question-là, à partir de cette valeur d'humanité et de proximité que nous sommes les seuls à incarner, une intelligence artificielle, la proximité elle ne pourra jamais la faire parce qu'elle ne sera jamais dans la situation physique des gens.

Alors évidemment, nous ne sommes pas tout blancs, tout parfait. Nous avons du travail à faire au niveau mutualiste, encore une fois, je parle pour ma secte, pour servir la démocratie. C'est un sujet d'actualité. C'est sûr que nous, nos mutuelles fonctionnent beaucoup sur le principe de la démocratie représentative et que cette forme de démocratie, y compris dans nos mutuelles dont certaines se sont regroupées, sont devenues très grosses et sont loin des territoires, ne fonctionnent plus ou elle reste assez formelle. Moi j'ai pris une idée en venant, c'est cette idée des vœux. Nous ne faisons pas ça nous. Donc je vais repartir en vous copiant. À l'Assemblée générale de l'année prochaine, je vais demander à des délégués de formuler des vœux car nous ne fonctionnons pas avec ça. Alors c'est vrai qu'il faudra réadapter à la sociologie, aux rapports que nous avons avec nos adhérents, cela ne peut pas se transposer, il n'y a pas de recette miracle. Nous sommes tous différents. Nous avons des adhérents qui sont très lointains, qui ne nous connaissent même pas et parfois ils ne savent même pas qu'ils sont adhérents chez nous, mais nous avons des délégués et ces délégués pourraient les amener à formuler des vœux, comme ici. Merci, je repars avec une bonne idée.

*Cette question de la démocratie, nous avons aussi à la travailler parce que c'est un travail qui n'est jamais terminé. Les conditions de démocratie sont parfois compliquées. Nous qui sommes des structures nationales, nous distribuons nos produits par les intermédiaires, comme les caisses, donc évidemment, nous sommes assez loin de nos adhérents. Et cela n'est pas une raison de ne pas les solliciter pour les embarquer dans la mutuelle. Alors la démocratie, elle pose problème chez nous, dans nos métiers, mais je pense dans la zone. Cela s'est tellement compliqué sur le plan technique que les questions sur lesquelles on doit interroger les membres du Conseil d'administration, des adhérents et des délégués, ce ne sont certainement pas des questions techniques auxquelles parfois même nos techniciens n'ont pas toujours la réponse. Mais c'est "à quoi on sert ?". Et cette idée des vœux est une très très bonne façon de le faire finalement, parce que cela ouvre les champs de parole.*

*Nous avons une vraie dimension, une vraie difficulté, comme l'ensemble de la société, mais on peut être, nous mutualistes, sur la démocratie nous pouvons être ceux qui font la démonstration que l'on peut faire, j'allais dire, de la performance économique, de l'efficacité économique et de la démocratie et que ce n'est pas incompatible. Dans nos mutuelles à nous, dans notre secteur de la mutuelle complémentaire santé pour les salariés des secteurs privés et publics hors monde agricole, on s'est parfois posé, on se pose la question, on dit "c'est compliqué, c'est lourd, ça prend du temps, il faut interroger les gens et tout ça". Il nous reste à faire refaire des efforts pour revitaliser ces moments de démocratie autrement que par simplement la démocratie représentative, par exemple en ayant des délégués de proximité. Notre 2<sup>e</sup> enjeu, à nous, sont les indicateurs de performance. J'ai compris que vous n'en aviez pas. Nous quand nous lisons la presse qui nous concerne, il y a un journal professionnel sur l'assurance, c'est l'Argus de l'assurance, quand il analyse des résultats d'une grande mutuelle, il analyse avec les mêmes critères qu'une société, pardon je vais dire le mot "de capitaux ou capitaliste". C'est-à-dire qu'il regarde le volume, le niveau du résultat comptable. Mais quand même, nous n'avons pas d'actionnaires donc ce n'est pas le niveau du résultat comptable qui est le bon indicateur.*

*Il est vrai que nous, dans la mutualité que l'on appelle 45 parce que c'est le code de la mutualité des 45, avec la constitution de grands groupes, on a un peu perdu la dynamique de proximité. On s'est un peu éloigné de ça. D'ailleurs il y en a d'autres qui prouvent que ce n'est pas le cas puisqu'ici il y a beaucoup de monde dans la salle avec des gens qui sont sur le territoire. Mais je crois qu'il n'y a pas d'autres endroits que dans les territoires au profit des gens en difficulté pour démontrer ça. Mais comme je suis assez impliqué dans les bouquins, on vient de sortir un 2<sup>e</sup> bouquin cette année, qui est dans la suite et qui s'appelle "20 propositions pour alimenter le mutualisme" et qui a réuni dans notre secteur 13 dirigeants mutualistes ou ex dirigeants mutualistes qui ont donné chacun 20 propositions. Et la question de la proximité, des besoins et du terrain est la question centrale. Donc moi, si j'avais à dire un mot de conclusion, c'est que, pour notre secteur mutualiste à nous, notre premier devoir, c'est d'aller au-devant des gens. Pour identifier leurs besoins. Et la 2<sup>e</sup> chose, c'est que si nous devons définir quel est l'apport d'une mutuelle aujourd'hui, spécifique par rapport... C'est exercer nos métiers, servir de nos prestations et c'est une cotisation, mais la définition la plus, j'allais dire, la plus moderne, c'est qu'on serait créateur de lien social. Et c'est cet enjeu-là qui est important pour nous, c'est d'être des créateurs de lien social, parce que c'est quand même ce dont on manque le plus dans nos sociétés aujourd'hui et que nous mutuelles de personnes, des individus, des humains qui parlent à d'autres humains qui travaillent avec d'autres humains qui travaillent pour d'autres humains, très souvent totalement bénévolement. Mais bénévolement, nous sommes peut-être l'incarnation que c'est possible dans le monde d'aujourd'hui et dans une activité économique qu'elle soit ancienne ou de prestation de de faire ça. Et ça l'État ne le fera jamais à notre place parce que ce n'est pas son truc. Et les grandes sociétés capitalistes vont faire des choses bien, mais ce n'est pas leur sujet. Ce n'est clairement pas leur sujet. Or, je pense que ça c'est le nôtre. Mais ça a été largement dit à la tribune avant moi. Donc comme je l'ai dit au début, je n'ai fait que répéter ce que mes prédécesseurs avaient dit. Voilà, merci."*

# Tables rondes

## "Faire vivre le mutualisme"

Divers acteurs mutualistes du monde agricole (MSA, Groupama, Agrial, jeunes agriculteurs de la Mayenne, Crédit mutuel) ont expliqué avec quelle ardeur le mutualisme s'incarne dans leurs structures et en quoi un tel engagement est enrichissant pour celui qui souhaite s'y investir.

Intervenants :

- Gauthier Paturo, animateur,
- Véronique Lahaye, déléguée MSA,
- Françoise Potier, Présidente de la fédération Groupama de la Sarthe,
- Dominique Lenoir, Administrateur du Crédit mutuel
- François Blot, Président des Jeunes agriculteurs de la Mayenne,
- Jean-Luc Duval, Président de Coop de France Normandie et 2<sup>e</sup> Vice-Président d'Agrial.

# Débat général et réponses aux questions des délégués

## ■ Marie Claude Le Roy, Présidente de l'échelon local de Laval (Mayenne)

"Les délégués de Laval, Bonchamp et L'Huisserie souhaitent exprimer leurs préoccupations de voir se dégrader les services rendus par la MSA. Je vais revenir un peu sur le rapport d'activité qui nous a été présenté. Les contacts sur le terrain font percevoir des baisses de qualité dans le traitement des dossiers : des procédures de réponse aux questions de plus en plus longues et compliquées, des difficultés persistantes à joindre le service de la MSA, des dossiers sont rarement traités de A à Z par la même personne et cela complique le suivi des dossiers. Conscient des difficultés rencontrées par les salariés de la MSA suite aux différentes réorganisations de la caisse, nous nous interrogeons sur la baisse constante des effectifs et du turn-over élevé du personnel qui sont sans doute en cause dans ces problèmes qualitatifs. Quelles évolutions des moyens humains sont envisagées dans les années à venir ? Nous souhaitons également vous alerter sur le volet santé. Nous constatons que la prévention n'est plus suffisamment prise en compte. Pourtant, elle permet dans de nombreux cas de détecter plus tôt les maladies et de les anticiper. Depuis plusieurs années, nous constatons le manque de médecins du travail. C'est un point majeur car c'est par le biais de ce médecin qu'il est possible d'anticiper et d'apporter des réponses à des personnes en situation difficile ou en mal-être. Comment maintenir, voire améliorer la qualité des services de la MSA ? Demain, en 2025, auront lieu les élections des délégués de la MSA. Quelles seront leurs missions s'ils sont dans l'incapacité d'avoir des interlocuteurs formés pour faire vivre nos territoires et maintenir le lien précieux de la proximité ? Compte tenu de l'ensemble de ces constats, quels sont les perspectives envisagées ? Nous vous remercions."

**Réponse de Jean Grimbert :** "Merci pour ces interrogations que nous avons tous au niveau du Conseil d'administration. C'est vrai qu'il y a des choses qui évoluent, je crois que Thierry en parlera aussi bien que moi, nous avons tous les 5 ans une négociation au niveau national, ce que l'on appelle la Convention d'objectifs et de gestion. Ce sont des négociations qui sont dures, qui limitent un peu les moyens de fonctionnement de la MSA. Au niveau des différentes caisses, il y a des choix à faire sur la répartition des missions. Et en tout cas nous, Administrateur, nous sommes très attachés à ce que l'on rende des services en proximité. Nous nous battons pour ça. Nous donnons la consigne à notre Directrice générale de faire, avec les moyens qu'elle a, le mieux possible pour répondre aux besoins quotidiens des adhérents. Je vais donc la laisser compléter la réponse. Je sais que cela ne va pas forcément être rassurant pour vous tous mais en tout cas sachez que notre politique c'est de rester ouverts et le plus disponibles possible pour l'ensemble de nos adhérents sur l'ensemble des territoires."

**Réponse de Véronique Pilette :** "Merci Monsieur Grimbert. Pour compléter vos propos, effectivement nous sommes régis par la Convention d'objectifs et de gestion de 5 ans. Actuellement, nous sommes dans la convention 2020-2025. Il est vrai que très prochainement, la négociation pour la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion va se dérouler. Pour autant, les Pouvoirs publics nous fixent des objectifs en matière d'amélioration de la productivité et du service publique. Au regard de cela, nous avons des objectifs à la fois en qualité de service à l'adhérent mais aussi avec des moyens qui nous sont notifiés en termes de gestion des effectifs ou en termes de moyens de fonctionnement. Nous avons effectivement le devoir, quelque part, d'optimiser les moyens qui nous sont alloués, et ce, pour effectivement préserver la qualité du service à l'adhérent. Vous avez évoqué un important turn-over. Sachez tout de même que les départs de l'organisme sont principalement des départs en retraite et que plus de 60% de nos salariés ont une ancienneté de plus de 10 ans. Le turn-over est quand même, on va dire, tout relatif. Après, quand vous atteignez l'âge de la retraite, on comprend effectivement que le salarié parte en retraite. Vous avez également évoqué la problématique des médecins du travail. Vous savez que la problématique des médecins tout court est une problématique que nous avons sur l'ensemble du territoire. Pour autant, au niveau de notre caisse, nous avons 4 médecins de travail, 7 infirmières du travail qui travaillent en collaboration avec les médecins. Nous avons mis en place et nous avons été précurseurs en la matière, au niveau du territoire, sur une expérimentation qui aujourd'hui est en place sur l'ensemble des 35 caisses et qui visait à déléguer certaines visites des médecins aux infirmières et ce, parce que nous avons effectivement une obligation vis-à-vis des employeurs de main-d'œuvre pour effectuer certaines visites dans les délais. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous essayons de faire."

**Réponse de Thierry Manten :** "Je vais évoquer le sujet de la Convention d'objectifs et de gestion parce que j'en suis à ma deuxième. Je dirais que nous avons trois ministères de tutelles. Nous avons le ministère de l'agriculture, le ministère du budget et la Direction de la Sécurité sociale. Je dirais que nous avons un interlocuteur privilégié, c'est quand même le ministère de l'agriculture qui connaît bien nos problématiques et qui est à nos côtés, par contre, les hauts fonctionnaires de Bercy et de la DSS sont des hauts fonctionnaires intransigeants qui ne voient que les réductions de moyens. Lors de la précédente COG, nous avons diminué nos effectifs. Nous n'avions pas à l'époque préparé de plan stratégique comme en 2020 donc la feuille de route a été imposée, je dirais, par le ministère. Nous avons diminué les effectifs de pratiquement 2 500 personnes sur l'ensemble du territoire plus une réduction drastique de nos moyens financiers. Lors de la dernière COG, nous avons bâti un plan stratégique, j'en discuterai tout à l'heure dans mon intervention. Par rapport à ce plan stratégique, nous avons déterminé des moyens dont nous avons besoin et nous avons réussi grâce à ce plan stratégique à diminuer les ambitions, je

dirais, des hauts fonctionnaires puisque nous avons divisé par 2 leur volonté de diminuer les effectifs. Par contre, sur les moyens financiers, malheureusement à l'époque, nous avons diminué pratiquement de 5% par an notre effort budgétaire et c'est considérable et c'était sans oublier l'effet des augmentations de l'énergie qui ont pénalisé beaucoup les caisses. Il y a eu un phénomène qui nous a un peu aidé, c'est la négociation de la Convention d'objectifs et de gestion des autres organismes de Sécurité sociale qui eux, ont été plafonnés grosso modo à 1%, ce qui nous a permis l'année dernière de réussir à conserver une grande partie de nos non-consommés pour réussir à tenir la barque. Alors, nous avons des efforts importants à faire sur l'informatique parce que l'informatique va nous permettre sur certains métiers, je dirais administratifs, d'alléger la tâche. Par contre, la volonté est bien de conserver nos effectifs en front office, c'est à dire sur les territoires au plus proche des territoires parce que c'est notre vocation, c'est être au plus près de nos adhérents pour pouvoir fonctionner."

#### ■ Vincent Dubreuil, Administrateur, échelon local d'Evron (Mayenne).

"J'ai avec moi deux autres Administrateurs de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe. En sachant que ce que je viens d'entendre par Marie-Claude et des réponses qui sont faites et qui vont dans le sens de ce que nous souhaitons. Nous, les Administrateurs CFDT du collège des salariés, nous prenons la parole. Si nous la prenons ce n'est pas par plaisir mais parce que l'actualité récente nous y oblige. Oui, nous faisons référence à la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée dimanche dernier par le Président de la République. Vous savez combien nous sommes attachés à notre régime de Sécurité sociale pour nous entendre la défendre à ce même micro lorsque cela a été et est nécessaire. Pour rappel, nous avons dénoncé dès le départ les conditions de négociation de la COG. Nous nous apercevons que remettre en cause les 5%, d'autres organes ont obtenu 1% seulement. Or, le dogmatisme des appareils politiques ne semble pas toujours tenir compte de la réalité de notre quotidien où les travailleurs pauvres se multiplient, la précarité des familles s'accroît. Pour répondre à un électoralisme, il est facile d'apporter une réponse simpliste à une question complexe où des conséquences non mesurées s'enchaînent en cascade et impactent souvent, voire toujours les mêmes. Il est utopique de le croire, mais surtout très dangereux. Monsieur le Président Grimbert, vous qui représentez la MSA Mayenne-Orne-Sarthe auprès des élus de la Caisse centrale, vous Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales et des actifs agricoles. Tous les 5 ans, la Convention d'objectifs et de gestion, appelée vulgairement COG, est négociée avec les 3 ministères de tutelles qui sont la santé, l'agriculture et les finances. Il y est question d'orientation et de budget. Comme Madame Pilette l'a dit, comme Jean l'a dit, la COG est en cours et arrive à sa fin. Aussi, nous attirons votre attention sur la lettre S. Vous savez, celui qui fait partie intégrale de l'acronyme MSA. Souvenez-vous, le S de social. Dans nos 3 départements où le niveau de vie des ressortissants MSA est très modeste. Cette lettre à son importance. Pour être clair, nous représentants CFDT des salariés mais aussi de tous les autres affiliés MSA Mayenne-Orne-Sarthe demandons à toutes les parties prenantes des négociations de bien y intégrer ce S social et d'y accorder les moyens pour laisser fonctionner efficacement ce service. Pour autant, nous ne négligeons pas le M de mutualité. Monsieur le Président, vous Mesdames et Messieurs les élus politiques, représentants des collectivités territoriales et des actifs agricoles, vous savez que les maux sont souvent d'origine sociale. Le monde agricole et rural ne fait pas la manche et ne se brade pas. Mais il ne va pas bien. Il ne va pas forcément bien mais il ne souhaite pas aller plus mal. Alors merci d'accorder le plus grand crédit à nos mots et de les transmettre à qui de droit. Merci."

**Réponse de Thierry Manten:** "Ce n'est pas tellement une réponse, c'est plus une continuité de ce que vous avez dit tout à l'heure. L'avenir de la MSA, à l'époque de la disparition du RSI était compromise. Je dirais qu'aujourd'hui, ce que nous avons prouvé avec nos actions sur les territoires, notamment au moment de la crise Covid, a rendu la MSA indispensable. Et pour en revenir à la dernière COG, c'est vrai que j'ai parlé des hauts fonctionnaires, mais nous avons réussi à faire ce que l'on appelle une stratégie d'influence pour aller au-devant des ministères, au-devant des parlementaires qu'ils soient députés ou sénateurs pour expliquer ce que c'était que la MSA, surtout au niveau des députés parce qu'il y avait véritablement une méconnaissance. Ce qui nous a beaucoup servi, c'est que lors de la négociation de la dernière COG, il y a eu une députée, je ne sais plus si c'est d'Aquitaine, qui a réussi à regrouper sous un manifeste une bonne cinquantaine de députés pour défendre la MSA et c'est un peu grâce à ça que nous avons réussi à minimiser les impacts négatifs de ce que voulaient les hauts fonctionnaires. Aujourd'hui, Je voudrais vous assurer d'un message de tranquillité. La MSA aujourd'hui, nous avons réussi les fusions, nous sommes à 35 caisses et notre volonté c'est bien de rester à 35 caisses, cela je peux l'affirmer haut et fort. Il est vrai que nous avons une population qui diminue et c'est par rapport à ça qu'on nous baisse nos moyens mais je dirais que le plan stratégique que nous sommes en train de bâtir avec nos ambitions pour l'avenir sur la ruralité fera que nous allons nous défendre becs et ongles pour conserver nos moyens. Je ne dis pas que nous en aurons des supplémentaires mais on veut tout faire au niveau national pour conserver ces moyens, comme je disais tout à l'heure, pour être présents au plus près des territoires. Nous avons quand même une vocation, c'est que grâce aux Maisons France services, nous ne répondons pas uniquement à nos ressortissants mais bien à la population rurale car la chance que nous avons avec notre guichet unique, c'est que nous sommes multi-législations. Nous sommes capables de renseigner sur toutes les législations et nous sommes reconnus par rapport aux Pouvoirs publics, au ministère de la cohésion des territoires comme un acteur essentiel pour le monde rural."

#### ■ Gérard Jahandier, Solidarité paysans Basse-Normandie

"Bonjour. Nous participons au comité de pilotage mal-être des agriculteurs et la MSA a mis en place un réseau social pour détecter les fragilités. Dans le cas d'une disparition brutale, accident ou suicide d'un chef d'exploitation, il est envoyé, sans aucune précaution, un courrier en recommandé pour que la MSA puisse effectuer un contrôle sur la partie législation agricole. Les mots employés dans cet envoi sont blessants : "pratique intentionnelle serait suspectée en cours de contrôle", "se faire accompagner par un conseiller", "redressement"... sans compter la forme de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour nous, Solidarité paysan, la première étape ne doit pas être celle-ci. Un courrier simple, mieux, un appel téléphonique devrait annoncer ce contrôle qui serait l'ultime étape fautive de réponse. Nous vous demandons de revoir vos procédures. N'oublions pas que ceux qui restent sont fragiles psychologiquement. Nous demandons que l'humain soit plus pris en considération. Malgré tout, merci à nos conseillères

sociales qui, elles, sont sur le terrain avec beaucoup d'empathie."

**Réponse de Jean Grimbert :** "Je ne peux pas laisser dire que la MSA n'est pas proche des exploitants quand il y a des malheurs dans les exploitations. Grâce à notre réseau, grâce à notre force de proximité, dès qu'il y a un malheur sur les exploitations, nous envoyons nos conseillères sociales qui se mettent à disposition de la famille pour déjà assurer du remplacement sur les exploitations et assurer du soutien psychologique. Après, pour tout ce qui est procédure administrative avec des réglementations, pour voir ce qu'il s'est passé réellement, ça c'est plutôt au niveau de l'État qu'il y a des contrôles de faits par rapport à la réglementation sur le droit du travail, des choses comme ça, mais en tout cas nous MSA nous restons proches des gens et nous sommes proches de leur malheur et nous envoyons évidemment nos conseillères dès que nous avons connaissance. Grâce à notre réseau, dont vous faites tous parti ici, nous intervenons le plus rapidement possible."

**Réponse de Véronique Pilette :** "Pour compléter les propos de Monsieur Grimbert, lorsqu'une exploitation est en difficulté, nous avons plutôt tendance à envoyer effectivement une conseillère sociale qui va effectuer un accompagnement social pour aider l'exploitant et sa famille et pas envoyer, à mon sens, un contrôle. Pour autant, parfois vous pouvez recevoir des courriers en recommandé et non pas en lettre simple, nous ne le faisons pas par plaisir mais parce que la réglementation nous y oblige. Lorsque nous pouvons éviter le recommandé, effectivement nous le faisons. Maintenant, c'est vrai que dans certains cas de figure, nous avons l'obligation, juridique quelque part, d'adresser un courrier en recommandé. Nous ne pouvons pas faire autrement malheureusement. Pour autant, je pense qu'effectivement, lorsqu'il y a des situations qui sont difficiles, nous avons un maillage quand même extrêmement important sur nos trois départements, nous avons des conseillères en accès aux droits, d'accompagnement social, en développement des territoires, nous avons nos élus avec des Administrateurs référents sur l'ensemble de nos 3 départements, des délégués qui nous permettent d'avoir des alertes en cas de situation difficile. Comme l'a indiqué dans son rapport moral Monsieur Grimbert tout à l'heure, nous avons ouvert à titre expérimental il y a quelques mois, une ligne d'accompagnement d'urgence sociale. Le numéro de cette ligne, vous l'avez dans vos sacs sur le Marque-page. Elle permet d'activer tout un processus d'urgence en interne et d'accompagnement en cas de situation extrêmement difficile. Nous avons donc effectivement répondu à un besoin qui nous avait été remonté du terrain de mettre en place des accompagnements extrêmement rapides. En tout état de cause, lorsque nous sommes alertés sur une situation difficile, les conseillères en accompagnement social prennent rapidement contact. Et n'oublions pas aussi que, parfois, certains exploitants qui sont en difficulté, nous ne pouvons pas les obliger à accepter que la MSA les accompagne. Donc il faut effectivement qu'il y ait une acceptation aussi de leur part. Nous sommes là pour les aider et non pas pour les enfoncer."

#### ■ Eliane MORET, déléguée de l'échelon local de Laval (Mayenne).

"Vous avez parlé à plusieurs reprises des COG et vous avez dit qu'il y allait bientôt avoir un renouvellement et que vous aviez commencé à y travailler et que d'ici un mois ça serait voté, si j'ai bien compris ? Serait-il envisageable que les commissions locales de délégués aient des informations, même si ce n'est pas encore décidé mais que l'on sache un peu ce qui se trame, les enjeux et les perspectives ? C'est peut-être à nous de le demander mais ça serait intéressant que ce soit systématique auprès des délégués."

**Réponse de Jean Grimbert :** "Il y a 2 choses. Il y a déjà le plan stratégique que nous proposons pour la MSA pour la période 2026-2030. Je vous ai dit tout à l'heure dans mon intervention, ce plan stratégique il va être validé, il a été discuté au niveau de l'ensemble du réseau, avec les partenaires aussi sur les territoires, donc l'ensemble des caisses. Et donc maintenant il va être validé au niveau de l'Assemblée générale de la Caisse centrale. Et ensuite pendant l'hiver prochain, on pourra, lors des réunions intercantionales, le diffuser ce plan stratégique. Ça c'est la première chose. Et la 2<sup>e</sup> chose, ce sont les négociations de la COG. Alors évidemment, ça nous interroge beaucoup. Et ça pour le coup, ce n'est pas encore commencé. Je vais laisser Thierry nous donner un peu les échéances."

**Réponse de Thierry Manten :** "Lors de mon intervention tout à l'heure, je vais vous parler justement de ce plan stratégique que nous avons commencé à bâtir en février 2023, vous voyez ça fait déjà presque 18 mois sur le sujet. J'ai eu l'honneur de présider ce Comité de pilotage. Nous y sommes allés pas à pas. C'est à dire que nous avons fait travailler, comme l'a dit tout à l'heure votre Président, aussi bien les Administrateurs que les salariés et nos partenaires également. Dernièrement, nous sommes déplacés en région, parce que nous avons cinq régions institutionnelles, pour présenter nos premiers travaux aux délégués qui font partis de l'Assemblée générale de la Caisse centrale, pour montrer nos propositions, les faire amender. Il y a eu une richesse d'interventions qui nous a permis de l'affiner. Cela a été présenté à notre Conseil d'administration dernièrement pour validation et comme vient de le dire votre Président, la décision finale sera le 25 juin lors de l'Assemblée générale. Mais je vous en donnerai quand même quelques lignes tout à l'heure."

Aujourd'hui, nous sommes sur la COG jusqu'à fin 2025. Les véritables travaux ne démarreront tout à fait qu'en début 2025. C'est justement pour ça que nous avons fait notre plan stratégique, c'est pour présenter une feuille de route pour démarrer ces travaux avec l'État."

# Monsieur Thierry Manten, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCMSA

*"Monsieur le Président, cher Jean,  
Monsieur le 1er Vice-Président, cher Jean-Jacques,  
Madame la Directrice générale, chère Véronique,  
Mesdames, Messieurs les personnalités présentes,  
Chers délégués,  
Chers collaborateurs.*

*C'est avec un grand plaisir que je participe à votre Assemblée générale, d'autant que, comme l'a dit votre Président, cela faisait plusieurs années qu'il m'avait demandé d'intervenir mais les contraintes d'agenda m'ont obligé à différer et je suis présent donc aujourd'hui. Je vous remercie de votre invitation.*

*C'est dans un contexte assez particulier pour le régime agricole aujourd'hui, parce que nous venons de changer récemment de gouvernance, le Président Cormery avec qui j'ai travaillé 9 ans a décidé de passer la main pour quelques petits soucis de santé et donc nous avons réélu un nouveau Président en la personne de Jean-François Fruttero qui est Président de la caisse Dordogne-Lot et Garonne et qui est viticulteur. En même temps, dans la gouvernance, nous avons changé également de Directeur général puisque François-Emmanuel Blanc atteint par la limite d'âge, a souhaité prendre sa retraite et nous avons choisi, parce que nous sommes quand même le seul régime, je le rappelle, à choisir nos Directeurs généraux. D'habitude, c'est l'État au Conseil des ministres qui nomme les Directeurs généraux et nous, au niveau de la MSA, nous avons conservé cette faculté de choisir nos directeurs généraux et nos directeurs comptables et financiers. Donc nous avons choisi à la tête de la MSA, Anne-Laure Torresin qui a fait toute sa carrière en MSA, qui était Directrice déléguée sous François-Emmanuel Blanc, qui a pris les rênes en tant que Directrice générale. Il me faut donc me réhabituer à un niveau trinôme parce qu'au niveau de la Caisse centrale comme dans les caisses de MSA, nous travaillons beaucoup en trinôme, c'est-à-dire Président, 1<sup>er</sup> Vice-président et Directeur, avec beaucoup d'échanges d'informations pour pouvoir alimenter les débats des Conseils d'administration. Cela a été dit tout à l'heure, c'est un moment aussi particulier parce que politiquement, nous venons de subir une dissolution surprise de l'Assemblée générale, une campagne qui est relativement incertaine s'ouvre à nous et la problématique, ce sont certains textes qui restent aujourd'hui à être votés et la crainte, c'est que l'activité parlementaire ne reprendra à mon avis qu'au mois de septembre parce que juillet et août il ne se passera pas grand-chose.*

*Je tiens à remercier et à féliciter les élus qu'ils soient Administrateurs et délégués, les salariés, l'équipe de direction pour leurs actions au service des adhérents. Nous en sommes tous convaincus, la MSA est une composante essentielle du projet agricole français, le*

*seul régime qui puisse répondre aux attentes et aux besoins de nos adhérents dans un contexte inédit de transformation de l'agriculture, et ce grâce à sa double identité d'OPA et d'OPS (Organisme de protection sociale), ses élus, son guichet unique. Nous sommes présents sur tout le territoire. Il est vrai que c'est un modèle unique envié de protection sociale qui doit plus que jamais être préservé, renforcé et valorisé.*

*Nous faisons face à des défis économiques, démographiques, agroécologiques. L'agriculture fait face à une accumulation de difficultés et d'enjeux. Les mouvements de ce début d'année ont porté sur le devant de la scène l'ampleur de ces difficultés et du désarroi d'un certain nombre d'agriculteurs, même si ce mouvement cache en réalité une grande disparité de situation qui varie suivant le type d'activité, la taille, l'emplacement géographique, l'exposition de la concurrence, les aléas économiques et climatiques comme les épisodes de gel, que vous avez pu connaître en Mayenne. Quelques caisses ont été malmenées pendant ces mouvements. Je dirais que la MSA ne doit pas être la cible. Je tiens à signaler la mobilisation pleine et entière du personnel de la MSA et des équipes de Direction pour rendre le meilleur service à nos adhérents.*

*Dans ce contexte, il me paraît important de rappeler le rôle de la MSA. Le monde agricole a des spécificités sectorielles fortes qui justifient l'existence d'un régime spécifique : les risques professionnels accrus, un rythme de travail atypique, une grande disparité des revenus, un isolement géographique et à ces spécificités s'ajoute aujourd'hui les défis à relever. La MSA joue un rôle, doit jouer un rôle d'acteur majeur du monde agricole et être en capacité de répondre efficacement aux besoins de tous ses adhérents. Dois-je le rappeler des actions fortes ont été menées par le régime ces derniers temps et malgré les contraintes qui pèsent sur les budgets des effectifs ? Nous avons toujours été au rendez-vous pour la mise en œuvre des politiques publiques, je pense à la réforme des allocations logement, la réforme générale des retraites, la revalorisation des petites retraites des exploitants et de leurs conjointes avec les lois Chassaigne 1 et 2 mais également la prise en charge de cotisations. : c'est presque 400 millions d'euros au total ces 3 dernières années en raison de crises majeures. La MSA a obtenu le maintien du titre emploi simplifié agricole, le Tesa simplifié, qui devait disparaître fin 2023, qui est un outil de gestion simplifiée permettant la déclaration et la gestion des emplois saisonniers en agriculture pour les courtes durées ainsi que l'assouplissement des modalités de prise en charge de congé paternité de l'accueil de l'enfant pour les non-salariés qui est effective depuis quelques semaines. À souligner également l'amélioration régulière de nos services en lignes qui simplifient les démarches auprès des entreprises avec par exemple la possibilité récente de déposer leurs documents en ligne. Ainsi que celle des salariés qui disposent d'un espace privé sur le site de leur caisse ou d'une application pour leur*

permettre de faire des demandes de prise en charge, le suivi de leur remboursement et accéder à leurs attestations. Et je pense enfin au nouveau bilan prévention aux âges clés de la vie qui vont concerner 1 million d'assurés ou au déploiement d'un parcours spécifique pour les travailleurs saisonniers pour améliorer leur accès aux droits, à la prévention des risques professionnels et également à leur logement. Sans oublier les services de proximité aux adhérents et aux entreprises, évoqués tout à l'heure par Jean Grimbart et Véronique Pilette, qui caractérisent la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

La force de la MSA, vous le savez, se trouve dans la qualité et la diversité de toutes les actions que nous menons au plus près de nos adhérents, depuis notre mission socle de protection sociale jusqu'à notre offre de services par notre action sanitaire et sociale :

- développement et animation du réseau sentinelle, ça a été évoqué tout à l'heure,
- financement de l'aide au répit,
- accompagnement des changements de pratiques par les Conseillers en prévention.

Je dirais simplement que la MSA fait. Elle fait beaucoup, mais le faisons-nous assez savoir ? Je ne le pense pas. Un travail de pédagogie semble nécessaire pour mieux faire connaître l'étendue de notre champ d'action : versement de prestations près de 30 milliards par an ; Prévention santé, bien au-delà du seul recouvrement des cotisations dont je rappelle que moins des 2/3 sont des cotisations sociales, le reste concernant des cotisations conventionnelles qui sont reversées à d'autres organismes, à l'État concernant la CSG et la CRDS, mais également aux organismes de formation. Nous devons, il faut, faire savoir ce que nous sommes, une organisation professionnelle agricole profondément ancrée dans la grande famille agricole au service d'adhérents qu'ils soient exploitants, employeurs ou salariés.

Nous devons aussi faire savoir que nous sommes une entreprise responsable comme le démontre la certification de nos comptes pour l'année 2023. C'est un nouveau gage de sérieux que nous envoyons à nos tutelles avant la négociation de la prochaine COG en 2025.

Autre sujet de l'actualité majeure, la réforme des retraites des non-salariés sur les 25 meilleures années. Je tiens à dire clairement ici que la MSA soutient cette réforme qu'elle appelle de ses vœux depuis de nombreuses années pour améliorer la retraite des agriculteurs. Nous prenons acte des dernières annonces du Gouvernement qui retient un dispositif transitoire points/revenus pour le calcul des pensions des non salariés. Nonobstant, la MSA est garante de la mise en place opérationnelle et a donc alerté les Pouvoirs publics pour que la réforme puisse entrer en vigueur dès 2026 sans faire de perdants.

J'en profite également pour vous faire part des travaux de simplification en cours sur le volet social avec les Pouvoirs publics et qui font suite aux mouvements agricoles. Mesures déjà réalisées :

- l'unification des déclarations sociales et fiscales ; une seconde campagne en cours avec un accompagnement des agriculteurs proposé sur leur parcours déclaratif,
- adaptation et pérennisation du Tesa simplifié que je viens d'évoquer précédemment,
- pérennisation de l'exonération TODE et du relèvement de son seuil à 1,25 du Smic au 1er mai 2024 et qui doit figurer normalement dans le PLFSS 2025,
- publication de la nouvelle instruction sur les échéanciers de paiement ; c'est une instruction du ministère de l'Agriculture qui est récente, elle date du 22 mars 2024 qui peut permettre l'allongement des échéanciers de 3 à 5 ans,
- pérennisation de la déduction sociale des plus-values à terme exonérées fiscalement.

Et également des mesures en cours de déploiement ou d'arbitrage : la réforme de l'instruction des prises en charge de cotisations, la simplification du dossier d'affiliation à la MSA des non-salariés : mise à disposition d'un nouveau dossier d'affiliation en septembre 2024 et dématérialisation du dossier d'affiliation courant 2025. Il y a également la réforme sociale de l'assiette des indépendants et son volet ultramarins qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Par ailleurs, d'autres mesures de simplification sont actuellement travaillées avec le ministère de l'Agriculture, à l'image de la facilitation des remises de majorations de retard, en particulier en cas d'échéanciers de paiement qui sont respectés.

Parce que l'agriculture fait face à de nombreux enjeux, la MSA doit résolument s'engager à ses côtés pour l'avenir et s'adapter aux mutations du monde agricole et aux besoins des populations rurales. À cet égard, nous préparons le plan stratégique MSA 2030, comme je l'ai dit qui a démarré en février 2023, que j'ai eu l'honneur de présider avec de nombreuses rencontres avec des salariés, des partenaires et des Administrateurs qui nous ont permis d'affiner nos propositions. Alors les grandes lignes, c'est :

- premièrement soutenir les transformations de l'agriculture au développement, à l'accompagnement des transitions et des impacts sur l'activité des exploitants.
- proposer une offre de protection sociale simple, globale et adaptée, je pense notamment aux moyens que nous devons obtenir pour avoir une relation de service et de systèmes d'information toujours plus performants.
- renforcer l'affiliation au régime agricole, ça c'est un enjeu majeur. Nous avons une perte

*importante d'agriculteurs qui prennent leur retraite, ils ne sont pas remplacés, donc nous souhaitons avoir une affiliation plus importante sur ce qu'on appelle l'agriculture urbaine parce qu'aujourd'hui on n'est pas au régime agricole par rapport à l'activité des structures mais par rapport, je dirais, à un statut juridique. Je vais prendre 2 exemples : vous avez Défiat qui est au régime agricole, qui fait du lait et vous avez Lactalis qui fait la même chose, du lait et qui est au régime général. Ils n'ont pas le même statut juridique. Donc nous, sur quoi nous voulons nous baser, c'est que nous souhaitons l'affiliation par rapport à l'activité purement agricole où le suivi d'activité agricole, donc c'est un grand chantier à mener.*

- *accompagner des territoires ruraux et contribuer à leur attractivité, notamment au soutien d'initiatives locales et au développement de maisons France services que j'ai évoqués de tout à l'heure, dont aujourd'hui 81 sont pilotées par la MSA dont 2 portées ou co-portées par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe. Alors c'est vrai, je l'ai dit tout à l'heure, je tiens le répéter, on est relativement bien noté par les Pouvoirs publics par rapport aux Maisons France services parce que nous sommes en capacité de renseigner multi-législation. C'est notre chance d'avoir un guichet unique parce que nos personnels sont formés sur toutes les législations et c'est un grand point d'entrée parce que nous sommes capables de renseigner au-delà de nos ressortissants, la population rurale.*
- *mobiliser des ressources dans une approche mutualiste qui garantit un engagement au service de tous,*
- *renforcer la responsabilité sociale, sociétale et environnementale parce que l'agriculture est au cœur des enjeux de santé globale qui relie santé humaine, animale ou environnementale,*

- *contribuer encore davantage à l'élaboration des services publics car la MSA compte bien contribuer à défendre les intérêts de ses adhérents, salariés, non-salariés et employeurs. Notre impact dépend de ces liens que nous tissons au niveau national, et aussi de ce que vous, élus MSA, vous tissez sur votre territoire auprès des partenaires et je dirais des politiques également.*

*Ce plan stratégique MSA 2030 sera le socle solide de négociation de notre prochaine COG dans une démarche offensive et déterminée pour obtenir les moyens nécessaires au service de nos ambitions.*

*En termes de conclusion, quelques mots simplement. Guichet unique et mutualisme, on l'a évoqué tout à l'heure, il nous revient de faire vivre ces deux piliers de la MSA. Tout ce que vous faites au quotidien contribue à renforcer la puissance de notre belle Institution. Le contexte actuel nous le rappelle et nous pousse à améliorer et à personnaliser encore davantage les services que l'on rend à nos adhérents, l'accompagnement que l'on déploie, notre présence à leurs côtés.*

*Je sais pouvoir compter sur vous comme vous pouvez compter sur mon investissement ainsi que sur celui de la Caisse centrale pour qu'ensemble nous renforçons l'attractivité de notre régime et poursuivions notre action au service de nos adhérents qui est la condition essentielle pour une bonne réalisation et réussite des élections 2025. La réussite de ces élections est importante.*

*Merci de votre attention."*

Le Président, Jean Grimbert, clôt l'Assemblée générale ordinaire.

Le Président

La Secrétaire

Jean Grimbert

Véronique Pilette

Assesseur 1<sup>er</sup> collègue

Assesseur 2<sup>e</sup> collègue

Assesseur 3<sup>e</sup> collègue

Nathalie Launay

Laurent Trole

Sophie Ragainne